

Abonnez-vous aux Pages Trifluviennes

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

Dr J. H. REMINGTON

SPECIALISTE

à l'Hôpital Saint-Joseph et à la Crèche

Maladies des enfants

1265 RUE HART

Téléphone 1170

H. CARIGNAN, Courtier en Immeubles

Maisons à vendre ou à louer
Terres et Terrains à vendre ou échanger.

17a Laviolette.

Tél. 1298 m

LOUISEVILLE

(De notre Correspondant)

M. F.-X. Lafleur, hôtelier, est
décédé après une longue
maladie

Louiseville. — D'imposantes funérailles ont été faites dernièrement à feu M. F.-X. Lafleur, hôtelier, bien connu de Louiseville. Procédé d'un lundin de fleurs. Le convoi funéraire partit de la demeure du défunt pour se rendre à l'église paroissiale d'écouter pour la circonstance de ses riches tentures mortuaires. M. le curé Donat Baril officiait à la levée du corps, et le service fut chanté par M. l'abbé D. Robert, professeur de philosophie au Séminaire de Joliette, assisté de MM. les abbés Dionis Gélinas, curé de Maskinongé comme diacre et de D. Baril, curé, comme sous-diacre.

Des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés P. S. de Carufel et Raymond Cossette.

Au choeur on remarquait M. le chanoine G.-E. Panneton.

Le choeur de chant sous la direction de M. Antoni Gravel exécuta la messe des morts de l'abbé Panneton. M. Joseph Desjardis de Maskinongé rendit d'une manière admirable le Pie Jesu Domine.

Les porteurs étaient, MM. C.-E. Martin, maire; J.-A. Contu, N.P. Hector Bédard, Thomas Vannasse, Téléphore Bédard, Wilfrid Lawler, et la quête fut faite par MM. J.-A. Bussières et J.-A. Giguère.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse née Albertina Voisard, et deux filles, Mme Pierre Beauchemin, née Germaine, et Mlle Françoise, cinq fils, Léo, Roland, Robert, Jean-Paul et Jacques, sa mère Mme F.-X. Lafleur, sa belle-fille, Mme L.-S. Lafleur, six petits-enfants, Marguerite et Lizette Lafleur, J.-Jacques, Pauline, André et Claude Beauchemin, ses sœurs Mmes S.-Jean, Gélinas, Voisard et S.-Antoine, et Mmes Aurélie et Alice Lafleur.

Le deuil était conduit par MM. Milot & Fils. Suivaient le cortège, ses fils, ses filles, sa belle-fille, sa petite-fille Marguerite, son gendre, M. Pierre Beauchemin, ses beaux-frères, MM. Joseph S.-Antoine, Simon Hogue et F.-X. Beauchemin. Les RR. SS. de la Providence et de l'Assomption ainsi que les RR. FF. des Ecoles Chrétiennes assistaient aux funérailles, etc.

Offrandes de fleurs: M. et Mme Jos. S.-Antoine, la famille J.-E. Bédard, les employés de l'hôtel Lafleur, le club Week, M. Jacques Larue, M. René Durand, MM. Henri Monty, Maurice Trudeau, Laurent Lapointe, Jules Dupré, La Brasserie Molson, La Brasserie Nationale.

Offrandes de messes: M. le chan. G.-E. Panneton, M. l'abbé G. Beauregard, M. l'abbé J.-L. Boucher, M. l'abbé Dionis Gélinas, M. l'abbé Wilfrid Gervais, Mme F.-X. Lafleur et sa famille Mme Léo Lafleur, M. et Mme Pierre Beauchemin, Mlle Alice Lafleur, MM. et Mmes Xavier Beauchemin, C.-Ed Voisard, J.-A. Contu, J.-A. Beauchemin, MM. Jos. McDavitt, A.-E. Gravel, Mlle Evelyn Frances Crépeau, M. et Mme J.-W. Ste-Marie, Congrégation des Enfants de Marie, M. et Mme Emilie Beauvais, M. J.-Paul Larue, M. et Mme L. Roberge, M. Maurice Trudeau, la famille Nérée Guilleminette, M. Jacques Larue, la famille L. Fortin, Mme J.-A. Legris, M.

Tél. 437

Boîte Postale 150

Charbonnerie St-Laurent Ltée

Véritable Anthracite Écossais
Américain — Coke — Bitumineux — Egg — Stove,
Chestnut, — Buckwheat — Huile à chauffage
BOIS

Bureau & Entrepôt: 101, rue du Fleuve

TROIS-RIVIERES, Qué.

Succursale rue Milot
(Ancienne glacière N.-Dame)

Jacques Bélisle, famille Emery Brière, Mme Thérèse Caron, famille Urie Giguère, famille Téléphore Lambert, M. Maurice Contu, notaire, famille J.-A. Giguère, M. Lucien St-Louis, M. J.-N. Bellemare, famille Frs Deschênes, famille Edouard Lemay, famille Chs. E. Fortin, Mlle Lucette Babin, M. Jean Babin, Omer Gravel Jules Caouette, famille Henry Gargu, M. G. G. Latour, Pierre Langevin, Jos. Langevin, Dr J.-A. Legris, Dionis Villeneuve, Normand et Raymond Martin, Mlle Lucille Martin, famille E. Giroux, Mlle Jeannine Landreville, famille Pierre Lacombe, Mlle Yvette Bibeau, Olympie Bibeau, Henriette Fortier, M. J.-A. Ferron, Mme A.-D. Milot, Mme et Mlle Rousseau, M. J.-E. Lesage, M. Jean Brancou, Mme L.-A. Beauchemin, M. Alexandre Savoie, M. et Mme Eugène Noël, M. Gaston Riard, M. Guy Lafrance, M. et Mme J. de V. Lafrance, M. T.-D. Dufresne, Mlle Claire Langlois, M. Gabriel Langlois, M. Paul Langlois, M. et Mme Rosaire Vachon, M. et Mme E.-Ed. M. Thet, M. Albert Dupré, M. et Mme J.-H. Aubé, M. Edouard Smith, M. et Mme J.-A. Blanchard, M. Paul Belmout, M. et Mme A. Boyer, M. M. Adrien-H. Voisard, Ls-Philippe Gouin, Les RR. SS. de la Congrégation de Notre-Dame, familles P. Dussablon, V. Jos. Baril, M. Lucien Voisard, M. et Mme O.-R. Lafliche, M. J.-H. Giguère, Edmond Arvisais, Arthur L. Auget, famille Adolphe Bélanger, M. et Mme W. Laliberté, Maison Oseur, M. et Mme Miville Lesage, avocat, Mlle Pauline, Lucienne et Fernande Desrosiers, M. et Mme Antoine Gagnon, Mlle Aimée Gagnon, famille Charles Fortin, M. et Mme Wilfray Lawler, Mlle Anita Giguère, Dudenaine, M. et Mme Jos. Hémond, Mlle Georgianna Rivard, M. et Mme Alfred Lesage, Mlle Georges-Léon, M. et Mme Mmes Arthur Lessard, Omer Rinfret, Ls-C. Pagé, J.-A. Trépanier, Lieutenant Col. et Mme Pellerin, M. Maurice Guinard, Mlle Anna Thérien, Fernande Bailly, Maria Gélinas, M. et Mme J.-T. Bédard, M. Edouard Fleury, avocat, Dr et Mme Bédard, M. et Mme Hector Bédard, Mme Audet, M. Chs-Ed. Pagé, Mme Richer, Académie S.-Louis de Gonzague, Mlle Simone et Thérèse Rivard, Mme Aimé Durand, famille Adolphe Julien, M. et Mme Henri-P. Giguère, Dr et Mme Lionel Plante, Les Sœurs de la Providence, M. et Mme Victor Bédard, M. et Mme C.-E. Milot, Dr et Mme Léopold Gélinas, M. et Mme Mmes Clotilde Caron, Zolique Legris, Antoine Croisier, Ivanhoe Frigon, Nap. Desrosiers, Edouard Hébert, famille Aimé Fortin, M. P.-A. Milot & Fils.

YAMACHICHE

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de Monsieur J.-A. Alide Allary assistant-gérant de la Mutuelle du Commerce de St-Hyacinthe décédé à l'âge de 55 ans et 8 mois à l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe.

Il laisse pour pleurer sa perte deux fils Bruno et Valmore Allary étudiants de l'Université Laval, et une fille Marcelle Allary demeurant à Yamachiche, un frère M. Louis-Philippe Anary, une sœur Mme Pierre Bellemare, ses beaux-frères l'honorable Juge C.-E. Dorion de Québec, M. Pierre Bellemare maire de Yamachiche, M. Edmond Dorion, Wilfrid Dorion et Emile Dorion, de Montréal, M. Lionel Gélinas, de Montréal, sa belle-mère Mme Hercule Dorion, de Montréal, ses belles-sœurs Rye Mère St-Heroult des SS. de la Congrégation Notre-Dame de Kankakee, Ill. Mmes Lionel Gélinas, Edmond Dorion, Emile Dorion, de Montréal, Mlle Blanche et Corinne Dorion, et Mme C.-E. Dorion de Québec.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Antonio Milot et le service fut chanté par M. le curé Elz. S. de Carufel, assisté de M. le vicaire Baril comme diacre et de M. l'abbé Eugène Panneton, comme sous-diacre.

La Chorale d'Yamachiche sous la direction de M. Napoléon Bellemare exécuta la messe harmonisée de Yon. Les principaux solistes furent, MM. Octave Auclair, de St-Hyacinthe, Emile Girardin de Montréal, et Antonio Carbonneau d'Yamachiche.

Les porteurs étaient MM. Dionis Descoleaux, Jos. Gendron, Jos. Descoleaux, J.-P. Grinard, Avila Lesieur, Chs-Ed. Girardin.

La collecte fut faite par M. le notaire A.-O. Bellemare et Arthur Héroux.

Conduisant le deuil: M. M. Bruno Allary E.E.M., Valmore Allary, sa fille Marcelle Allary, ses beaux-frères MM. Pierre Bellemare et Edmond Dorion, sa belle-sœur Mme Hercule Dorion, ses belles-

sœurs Mme Edmond Dorion, Mlle Blanche et Corinne Dorion, ses neveux, MM. Lucien Caron, avocat, Dr Roméo Bellemare, dentiste, Maurice Bellemare, E.E. M., Bertrand Bellemare, étudiant au Collège St-Laurent, Louis Allary, étudiant au Séminaire des Trois-Rivières, M. Joseph Alarie, de Montréal, M. Henri Lacerte, des Trois-Rivières.

Offrandes de Messes-Grand-messes: — M. M. Bruno, Valmore Allary, Mlle Marcelle Allary, M. et Mme Pierre Bellemare, Dr Roméo Bellemare, M. et Mme Lucien Caron des 3-Rivières, l'honorable Juge et Mme C.-E. Dorion, de Québec, Mme Hercule Dorion, de Montréal, M. et Mme Zéphirin Lambert, des Trois-Rivières, M. et Mme Emile Girardin, de Montréal, M. J.-A. St-Pierre, de Nicolet, les employés du bureau de la Mutuelle du Commerce et de la Mercantile, de St-Hyacinthe, le Conseil des Chevaliers de Colomb de St-Hyacinthe, les finissants en médecine de l'Université Laval de Québec.

Messes privilégiées: — M. Ls-Philippe Allary, M. M. Louis et Jacques Allary, Mlle Marguerite et Estelle Allary, M. l'abbé Alide Lessard, M. l'abbé Gérard Lemire, M. l'abbé Raoul Lamy, M. l'abbé Dionis Lamy, M. l'abbé Gérard Baril, M. M. Maurice Bellemare, Bertrand Bellemare, la famille C.-Ed. Girardin, la famille Hercule Descoleaux, M. et Mme Jos. Gendron, Mlle Thérèse L. Vaillancourt, M. et Mme Edmond Dorion, M. et Mme Emile Dorion, Mlle Francoise Descoleaux.

Messes: — Les directeurs des Compagnies Mutuelles du Commerce, Mercantile, de St-Hyacinthe les agents des Compagnies Mutuelles du Commerce et Mercantile de St-Hyacinthe, Mme Maxim Bellemare, la famille Arthur Héroux, M. Roméo Desaulniers, M. et Mme Omer St-Louis, M. le notaire et Mme A.-G. Bellemare, la famille J.-P. Grinard, les Religieuses de la Congrégation N.-D. de Kankakee, Ill. l'honorable Jacques Bureau, Mlle Germaine Lesieur, M. Alfred Hamel de Warwick.

Bouquets spirituels de Terre-Sainte: — M. et Mme Adolphe Bonin, de St-Hyacinthe, M. et Mme Maurice Fortier, des 3-Rivières, M. et Mme H. Fleury, de Québec, M. M. François Jetté, Roméo Ménard.

Tributs floraux: — Dr Roméo Bellemare, M. et Mme Lucien Caron, la famille T.-A. St-Germain, le personnel du bureau de la Mutuelle du Commerce.

Télégrammes: — Dr H. Daigault, Philippe Ballard, d'Acton Vale, l'abbé G. Lemire, de St-Basile, famille Lucien Desaulniers, Roland Cardinal, de Montréal, A. Demers, Gaston St-Pierre, Jos. Larose, J.-C. Lacerte, M. et Mme Harry Holstead, M. et Mme Rosaire Bonin, Adolphe Selawetz, M. et Mme Hertel Campbell, de St-Hyacinthe, Maurice Langlois, M. et Mme Maurice Fortier, M. et Mme Charles Rivard, famille Arcadius Descoleaux, Dr A. Langlois, des Trois-Rivières, Dr C.-E. Lacerte, St-Étienne, Ont., J.-A. Pilon, St-Hermas, J.-A. St-Germain, de Sorel, J. Bolduc, Mlle C. Meunier, de Québec, M. et Mme Alide Duchêne, de St-Barthélemy, M. et Mme J.-B. Michaud Rivière-du-Loup, A. Boisvert, La Salle, Abitibi, Henri Gagnon, Chicoutimi.

Sympathies

Son Excellence Mgr Bruneau, évêque de Nicolet, Mgr Camille Roy, le Chanoine P.-A. Bellemare, M. l'abbé Arthur Mahieux, secrétaire de l'Université Laval, les Messieurs de St-Sulpice du Collège de Montréal, M. Léon Dimbert, p.s.s., Rvd Père Gustave Bellemare, O.P. de Lewiston, Rvd Mère St-Heroult, Rvd Mère du St-Rosaire, Rvd Mère Marie-Gustave, Rvd Mère Ste-Apollonie, Rvd Mère Marie Antoinette du Rosaire, Les Dames de la Congrégation de Notre-Dame d'Yamachiche, Rvd Mère Marie de la Lumière, la supérieure et les Sœurs de la Congrégation, N.-D. de St-Eustache les RR. FF. des Ecoles Chrétiennes d'Yamachiche, Rvd Père Raymond, Rvd Frère Lucius, les RR. SS. du Précieux-Sang le Nicolet, les Séminaristes de 2e année du Séminaire des Trois-Rivières, l'abbé P.-H. Carignan, l'abbé J. Dalecourt, l'abbé J.-A. Caron, l'abbé J. Meunier, l'hon. Jacques Bureau, M. Maurice Duplessis, M.P.P., M. Chs Bourgeois M.P.P., l'Association des Étudiants de l'Université Laval, M. et Mme Lionel Gélinas, Mlle Fernande, Jeanne et Gaétane Dorion, M. Roger Dorion, M. et Mme N. Lamy, Mlle Gabrielle Couillard, M. et Mme Maurice Descoleaux, de Montréal, M. et Mme Benoît gendron, Mlle Gilberte et Paule gendron, René Desjardins, Dr Leo gendron, M. et Mme Henry Foisy, Mlle Foisy, de St-Hyacinthe, M. et

Mme Alide Bellemare, M. et Mme Emile Carignan, M. et Mme L.-N. Jourdain, M. Fortunat Lord, avocat, le notaire et Mme Donat Chagnon, M. et Mme Armand Langlois, M. et Mme Thurston Iversen, M. et Mme D. Dufresne, M. et Mme L.-E. Neveu, Mlle Blanche Gélinas, M. et Mme Ovide Blais, M. et Mme Henri Desaulniers, M. Paul Vannasse, avocat, Dr Charlemagne Baribeau, Mlle S. Duplessis, M. et Mme Henri Bruneau, M. et Mme J.-A. Maillet, M. et Mme Antonio Desaulniers, M. et Mme Omer J. Desaulniers, M. Pierre Lahaye, M. et Mme Gilles Descoleaux, la famille E.-L. Côté, M. et Mme Maurice Proulx, M. et Mme Jos. Bellemare, la famille Henri Lacerte, M. Falconio Boucher, la famille J.-E. Lambert, Mme Léon Gélinas, et M. Bernard Benoit des Trois-Rivières, M. et Mme Th. Vannasse, Jos. Lambert, Mlle Alphonse Lambert, Mme Victor Bellemare, la famille Magloire Dumontier, Mme O.-E. Milot, famille Léon Bellemare, Dr et Mme Léopold Gélinas, la famille Georges Caron, de Louiseville, Mlle Eugénie Dorion et Mme Dorion, M. M. Camille Milot, Aimé Desrosier, Dr Dominique Gaudry, Paul Siros, Armand Laberge, Mlle Jeanne Genest, Mlle Louise Gagné, M. J.-A. Lesage, de Québec, M. et Mme Ida Lamy, M. et Mme J.-H. Riard, M. Armand Lamy, Mlle Angelina et Joséphine Lacerte, M. et Mme Dionis Descoleaux, Lieutenant-colonel Raoul Pellerin, Mme Raoul Pellerin, Mlle G. Pellerin, M. et Mme Dionis Villeneuve, M. et Mme Edras Lamy, Mme Théodore Abram, M. Jos Descoleaux, la famille Arthur Descoleaux, M. et Mme Donat-L. Desaulniers, M. Maurice Desaulniers, la famille Arthur P. Milot, la famille Desir Villeneuve, la famille Olivier Gaudbois, M. et Mme Dionis Girardin, M. et Mme Donat-L. Bellemare, la famille Adrien Milot, Mme Edmond Villeneuve, Mlle Eva et Marie Villeneuve, M. et Mme Antonio Lesieur, la famille Napoléon Lesieur, Mme E. Langlois, la famille Amédée Lajoie, la famille Edgar Vaillancourt, Mme Hercule Milot, la famille Jos.-F. Lacerte, Mlle Ruth Trudel, M. et Mme Joseph Bellemare, M. et Mme Honorat Lamy, la famille Dionis Villeneuve, Mlle Adèle Trahan, Mlle Adèle Caron, la famille Gustave Bellemare, la famille Léon-P. Desaulniers, M. Charles et Evariste Gélinas, M. et Mme Omer Pellerin, M. Ral Grinard, M. Marius Grinard, M. et Mme Raoul Duchêne, la famille Geo. Milot, la famille de feu J.-E. Meunier, M. Nérée Lacerte, la famille Alexandre Giguère, la famille Majorique Duracher, M. et Mme O.-E. Milot, M. et Mme Adolphe Bellemare, la famille Nap. Bellemare, M. et Mme Armand Bourassa, la famille Françoise Vaillancourt, M. et Mme Amédée Desaulniers, M. Séverin Bellemare, M. et Mme Lucien Milot, M. et Mme Auguste Lacerte, la famille Adrien Bellemare, Mme Charles Gargu, la famille Ernest Lacerte, la famille Joseph Boucher, la famille Donat Boucher, M. et Mme Ubald Meunier, M. et Mme Armand Lafontaine, la famille Jos. Carbonneau, Mlle Yvette Buisson, Mlle Marie Bellemare, M. et Mme Arthur Panneton, M. et Mme Rodrigue Lacerte, la famille Jos. Milette, la famille Alfred Kempf, M. et Mme Gérard Bergeron, Mlle A. Brisson, la famille Th. Lamy, M. Pierre Gélinas, Mme A. Fréchette, Mlle Jeannette Fréchette, la famille Norbert Paquin, Mlle Victoria et Germaine Carbonneau, Mlle Adèle et Alda Abram, de Yamachiche, M. Jos. Ovide Héroux, de Ste-Thérèse, Dr et Mme A.-D. Milot, de Berthier, M. Charlie Lemaire, de Ste-Clothilde, Mlle Brigitte Marchand, Lac-à-la-Tortue, la famille Henri Ferron, de St-Barnabé, M. J.-E. Pellerin, de St-Boniface, M. Jos. Fleury, de St-Léon, M. Fredy Ferron, de Glenora, M. et Mme Élie Bellemare, famille Donat Marcotte, la famille Arthur Hélie, la famille Borromée Leclerc, M. et Mme Jos. L. Desaulniers, Mme Antoine L. Desaulniers, la famille Majorique Lamy, la famille J.-F. Côté, M. et Mme Donat Lamy, Mlle Marie-Ange Carbonneau, M. Mme N. Riard, M. et Mme Gustave Milot, M. Azarie Maillette, M. et Mme Noé Milot, M. Camille Riard, M. Marcel Milot, M. et Mlle Bidon, la famille Léon Desaulniers, la famille Agapit Bellemare, M. et Mme Joseph Landry, la famille Wilfrid Pellerin, la famille Adrien Villeneuve, M. et Mme Philéas Samson, la famille Adolphe et Arthur Boucher, M. et Mme Ls-G. Gélinas, M. et Mme Sylvio Villeneuve, Mme Nérée Beauchemin et sa famille M. et Mme Odilon Milot, M. et Mme Avila N. Lesieur, la famille Charles Lesieur, M. et Mme Eug. Lemire, d'Yamachiche, la famille Jos. Fleury, de St-Léon, le notaire

Contre la Grippe

Antiseptique Liquide KLENZO

.50 c.

Gelée Anti-Catarrhale

.50 c.

LA PHARMACIE WILLIAMS

1360, rue Hart

Seul Agent pour les remèdes Rexall

Téléphone No 1

et Chocolat

et Mme A. Bellemare, de St-Paul, M. et Mme Emile Grinard, de Ste-Anne-des-Plaines.

Regagne ses forces

M. Toni Huber de Pangman, Sask., écrit: "Après une très grave opération, ma femme avait beaucoup de mal à regagner ses forces et elle se sentait si faible qu'elle ne pouvait marcher sans soutien; elle souffrait aussi continuellement de constipation. J'obtiens une bouteille de Novoro du Dr Pierre de l'agent local. Quelques doses de ce médicament soulagèrent ma femme de sa constipation, ses forces revinrent graduellement et elle jouit maintenant d'une bonne santé". Ce remède fait avec des plantes est devenu fameux pour l'excellent effet qu'il produit sur le procédé de digestion et d'élimination, aidant la nature à maintenir le corps sain et robuste. Un court essai prouvera son effet tonique et son utilité générale. Le Novoro n'est pas un article ordinaire de commerce car on peut seulement l'obtenir chez les agents locaux spécialement désignés ou directement du laboratoire du Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2511 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

NOTRE-DAME DES QUINZE

Elections

Aux dernières élections municipales, les nouveaux conseillers élus sont: MM. Gaudias Perreault, Albert Lacasse, Jos. Lacasse, M. Jos. Pleau a été élu maire.

M. et Mme Gérard Perreault ont passé le temps des fêtes à St-Louis de Nédélec, dans la famille de Mme Perreault.

M. et Mme Hilaire Damphousse, en visite à Nédélec chez des parents.

Mme Donat Champoux institutrice dans le Canton Baby, en visite dans sa famille dans le temps des fêtes.

Mme Oscar Champoux passe quelque temps dans sa famille à St-Bruno de Guizues.

Mme Ernest La chevroletière qui

YAMACHICHE

(De notre Correspondant)

Elections municipales-Yamachiche village. — M. Pierre F. Bellemare réélu à la mairie pour un troisième terme.

MM. Germain Beauchemin, Maxime Milot et Donat Boucher ont été élus échevins.

Yamachiche paroisse: — M. Joseph Gauthier a été élu à la mairie.

MM. Donat Bellemare, Alcide Bellefeuille et Philémon Dusault ont été élus échevins.

La Toilette de Votre Maison



C'est déjà le temps d'y songer. Peut-être que dès maintenant il y a des choses que vous pourriez faire aujourd'hui.

Avant de rien décider, venez voir nos nouvelles gammes de couleurs et nos vernis fins.

Cyrille Labelle & Cie.

10, rue Des Forges.

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public, Ltée, dont M. l'abbé J.-B. Carignan, est le gérant, et imprimé par l'imprimerie St-Joseph, au No 458, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

Epicerie de choix

ULDERIC CARIGNAN
Coin des rues
Badeaux et St-Antoine
Tel. 122 et 1749

Valeurs recommandées

	Taux	Eché.
RR. PP. Oblats	6%	1940-45
Cité de Shawinigan	6%	1939
Cité de Montréal	*6%	1940-44
Municipalité Sillery	base	6% 1941
Diocèse de Toronto	base	6% 1935

La Corporation de Prêts de Québec

Banquiers en Obligations

Représentant spécial pour
Trois-Rivières et District
L. LETOURNEAU
9, rue St-Pierre, Tél.: 205

Auguste Desmarais
Louiseville, Tél.: 171
Raoul Bellemare,
St-Barnabé, Tél.: 1

Avant 1908

par A. P.

Quelle tristesse de ne pouvoir buriner sur sa rétine, afin de la reproduire au besoin fidèlement, l'image des choses aimées que le temps inflexible obscurcit sans retour!

On dirait que la mort, une fois accomplie son œuvre implacable, s'acharne à nous voler jusqu'aux glanures du souvenir.

Pourquoi faut-il que pour cette tâche impie, la vie même se fasse complice de la mort? A chaque petit-fils qui naît, c'est un peu de terre de plus sur le tombeau du grand-père. Ainsi, le présent et les choses éphémères qui l'habillent s'imposent si fortement à nos sens, que nos cœurs affairés n'ont plus le temps de battre pour le passé.

Vingt-cinq ans! c'est à peine l'âge de raison pour un siècle; pour une ville, à peine l'âge d'une première dent.

Bien peu, pourtant, s'arrêtent à évoquer les traits voilés d'oubli de notre petite ville d'hier.

-0-0-0-

Quand le chemin du roi, ce compagnon de route du fleuve qu'il suit dans tous ses détours, pénétrait dans notre ville, il se faisait petit pour se glisser entre les premières maisons.

Il allait lentement, en zigzaguant un peu, tel un voyageur fatigué après une longue étape; peut-être aussi pour saluer gentiment, de droite, de gauche, les lucarnes pointues qui, au bord des grands toits, lui disaient le bonjour.

Apercevant, par de là le Platon, l'église consacrée à sa reine Marie, le chemin du roi montait droit vers elle par la rue Notre-Dame, et, en bon pèlerin, s'arrêtait là.

Combien de nos gens, alors que les deux routes jumelles: celle des eaux, celle des terres, s'allongeaient de toutes les lenteurs des voiles et des pas, sont venus, au soir d'un dur voyage, reposer leurs genoux fatigués sur son parquet de bois.

Chemin du roi! ses courtiers galopants, ses bruyants relais: poussière qu'on secoue, joyeuses embrassades; claquement de fouet et coup de l'étrier!

Grande rue Notre-Dame, toute fière de son nom de rue principale! Petite rue d'autrefois, étroite et tortueuse, où, même par les plus chauds soleils, on trouvait des coins d'ombre et de fraîcheur.

Les chevaux foulaient sa chaussée sans pavage d'un sabot velouté; les édiles d'alors, candides et sans malice, géraient la ville d'une main paternelle. Ils auraient rougi de honte de la paver de dettes.

Peu ou pas de trafic, si ce n'est aux Fêtes-Dieu, aux St-Jean-Baptiste, ou lorsqu'un grand deuil, à l'appel des glas, montait tristement se faire consoler à la petite chapelle.

En ces temps naïfs, seuls les vrais riches avaient cabriolet, un cabriolet aux jantes minces cerclées d'acier luisant; on ignorait l'encombrante théorie des pneus gonflés du vent des hypothèques.

De la poussière l'été; le ciel complaisant parfois voulait bien arroser. L'hiver, à son gré, amoncelait la neige; le gros rouleau rouge osait à peine la fouler, en grinçant ses excuses. Le soleil, qui ne chôme jamais, en faisait son affaire. On ne lui volait pas son travail coutumier, et le soleil joyeux ne boudait pas le printemps.

Tout allait ainsi, sûrement, sans hâte frénétique. Les anciens goûtaient le ciel bleu, les vents doux, les matins; ils ne maudissaient pas la pluie et les bourrasques. On vivait l'aujourd'hui, sans souci du demain.

Le demain s'éveillait dès l'aurore matineuse, au claquement des lourds volets ferrés, gardiens discrets des fenêtres des boutiques, logées sous le même toit que leurs honnêtes boutiquiers. Inconnu l'alignement anonyme des façades et des vitrines stéréotypées. Chaque maison d'affaires avait une personnalité, un vieux nom de famille bien en évidence, pas de pseudonyme, d'alias, de masques.

Au vrai, on faisait peu parade d'étalages. A quoi bon exposer imprudemment sa marchandise, la faire briller d'éclat trompeur, ainsi qu'une parure de faux diamants? Ces bons marchands semblaient vous dire:

"Vous voulez voir ma marchandise? Entrez d'abord. Elle est trop fine et trop précieuse pour la montrer à tout venant."

"D'ailleurs, pourquoi des réclames tapageuses? C'est du fit, du drap, de la laine qu'il vous faut? C'est très simple, regardez ma belle enseigne elle vous indique le chemin."

-0-0-0-

Des enseignes! Simples écriteaux noirs semés de lettres d'or, ou blancs à lettres noires. Des longues, des carrées, en forme d'écusson, toutes suspendues au-dessus du trottoir. Or, la rue étant en pente, et chacun voulant son nom bien en vue, à la montée, à la descente, on s'ingéniait à les placer plus haut ou plus bas que celles des voisins, même, à l'occasion, elles surplombaient la chaussée. Si bien que le passant, sans presque lever la tête, d'un seul coup d'œil feuilletait le bottin du quartier.

Et pour l'étranger et le client distrait, ou tout simplement pour se donner du panache, les maisons les plus prospères, les mieux cotées, en haut de leur nom, à la française, accrochaient un symbole: un mouton d'or, une feuille d'érable, une paire de ciseaux géants, un "rouleau de fil" et que d'autres encore, suivant la fantaisie ou le goût de chacun.

Le marchand de vin avait une grosse bouteille de bois peint au-dessus de sa porte large ouverte, et le pochar, dont l'ivresse sabotait l'alphabet, jamais ne s'y trompait.

A la devanture d'à côté, un sauvage impassible culottait une éternelle pipe.

Le marchand de poisson, plus pratique, ne faisait pas de frais: tout simplement un hareng dessiné sur une planche vernie; il comptait sur l'odeur des morues!

Enfin, tout l'horizon de la rue principale et de ses voisines s'animait d'écussons et d'images variées: ainsi le soir, quand elles étaient désertes, les rues tout de même étaient habitées.

Les rares noctambules, qui par hasard s'y aventuraient, croyaient entendre des chuchotements suspects; quelques fois aussi des gémissements rauques. Les malins n'y voyaient que le frotement des gonds humides de rosée sous les vents mous d'été, ou le grincement du fer durci quand l'automne rafale.

Pourtant, c'est fort possible. Toutes ces enseignes, voyez-vous, étaient de sang gaulois: le silence éternel leur eût été pénible! La nuit, quand les patrons dormaient, comment ne pas causer un peu et se disputer finement!

Chut! Ecoutez le gros rouleau de fil:

"Pauvres vous!" dit-il. "Je suis l'image d'un commerce florissant, mon ventre rebondi en témoigne. Le brin menu qui m'habille est l'âme des étoffes. Il remplit tout juste le chas d'une aiguille, mais je suis la reine d'Angleterre de la splendeur de mes fils. Voyez, j'attire de partout la clientèle; j'annonce l'article indispensable. Que dis-je? Je suis immortel, car seul de tous les rouleaux je ne crains pas le dévidoir, mon fil est peint sur ma peau."

"Bah!" reprend le mouton d'or qui s'éveille: "Et ma laine donc?"

"Quand les glaçons de janvier s'allongent sous ton ventre comme des pattes caagneuses, pauvre rouleau, tu voudrais bien la chaleur de mon épaisse toison! Oui, les fils sont beaux, souples, brillants de teinture, c'est bon pour les pays chauds."

"Moi, je sers les gens de chez nous, je les protège des pieds à la tête contre le froid, la neige et les vents, je douillette les petits dans leurs biers. Ma laine vaut son pesant d'or!"

"De quelques coups bien placés je te tondrais, bavard superbe!" clament rudement les grands ciseaux du tailleur.

"Je suis du peuple moi, et sans prétention ridicule. Je taille sans pitié dans votre chair à tous. Je vis de vos blessures, et les plus beaux habits se réclament de ma coupe."

"Allons, allons, trêve de disputes!"

C'est la voix calme de la feuille d'érable:

"Chacun de vous a du mérite et un riche patron, d'accord; mais le mien, sans conteste, est le plus patriote. Pas besoin de discours, l'emblème que j'incarne attire à moi la crème de la pratique; et, quand vient la fête nationale, mon image tirée à mille exemplaires, pousse, glorieuse, dans le vilain trou de vos boutonniers, ciseaux railleurs!"

"Certes, mes titres sont anciens, respectables. Mon ancêtre, vous le savez si vous avez des lettres, fut la première robe de la plus belle des femmes."

Eve, en effet, aurait porté une feuille..."

"De vigne! D'érable, jamais!" interrompt le mouton d'or vexé.

"...une feuille d'érable, si le paradis terrestre eut existé dans notre beau pays."

-0-0-0-

Mais laissons là nos enseignes bavardes qui, en disparaissant avec un cher passé, ont emporté dans leur tombeau profond tant de bons petits métiers qui savaient faire vivre leur homme. Elles furent d'un temps où le commerce, poli, loyal, bien à nous, n'avait qu'un défaut: une trop prudente probité.

Un temps où une faille était un crêpe à la porte.

Nous avons voulu faire grand, jeter bas les vieux murs solides, niveler les toits, ouvrir des avenues, mais nous nous saignons à blanc pour bâtir des hospices et faire vivre nos gens des rentes de la charité.

A. P.

Les Trois-Rivières, 16 janvier 1933.

Les idées et les événements

A travers la presse

SUR UNE PAROLE DE M. TASCHEREAU

"Nous voulons faire la guerre aux mauvais journaux, il y a trop de ces journaux étrangers qui entrent ici pour gâter notre jeunesse!" Très bien, très bien!

A ce propos l'honorable Premier Ministre s'est permis une fine plaisanterie sur le compte de M. Duplessis, député des Trois-Rivières.

"Nous avons pris des procédures contre un marchand de journaux des Trois-Rivières. Je me demande qui pouvait bien acheter ces publications mauvaises dans une ville pieuse."

Et M. Duplessis de répondre: "Il y a des ministres qui viennent nous visiter de temps en temps."

Il y avait des pieux journaux, il y a maintenant de pieuses villes; un journal est pieux qui ne partage pas toujours les idées de M. Taschereau; une ville est pieuse qui élit quelqu'un qui n'est pas du parti libéral. Le SOLEIL a inventé cela; M. le Premier Ministre a goûté le mot.

Au train que c'est parti, il faudra bientôt réserver le nom de saints aux journaux et aux comités ministériels, et appeler M. Taschereau, le TRES SAINT PERE.

"Le Progrès du Saguenay"

LE FRANCAIS A LA RADIO

La commission fédérale de radio demande un secrétaire spécifiant toutefois que celui-ci doit savoir le français.

A cette occasion, le "Leader Post", de Regina, nargue l'anti-French crowd in Saskatchewan. Ces gens ont lutté contre l'usage de la langue française dans la province, dit-il, et cependant la preuve se fait de plus en plus évidente que beaucoup des meilleures situations dans le pays ne seront accessibles qu'à ceux qui parlent anglais et français. Le secrétaire de la commission de radio devra correspondre avec des personnes dont la langue est le français, continue-t-il; il y a Québec et les nations étrangères.

Le "Leader Post" fait aussi observer qu'il y a des situations dans le service civil et dans le chemin de fer Canadien National qui ne sont ouvertes qu'aux personnes connaissant le français.

Tel est aujourd'hui l'état des choses, dit-il, et cela se continuera. Il existe des réalités canadiennes qui donnent une touche de ridicule à la campagne "anti-French language" lancée pour des motifs politiques, il y a trois ans.

Malheureusement, cette campagne a semé l'animosité à pleines mains dans le pays, outre l'injustice manifeste qui nous a été faite et qui n'est pas réparée. Mais, puisque l'organe des libéraux dénonce ces méfaits, espérons que, rétabli au pouvoir, son parti nous restituera nos droits et, ce faisant, ramènera la paix. Justice que, d'ailleurs, nous sommes prêts à accepter de l'administration actuelle, avec laquelle notre ardent désir est de vivre en bons termes.

"Le Patriote de l'Ouest"

Gloses du Matin

Les animaux à sang froid sont les seuls venimeux.

-0-0-0-

Plus un homme a d'argent, plus ses poches sont de drap mince.

-0-0-0-

Les épreuves ne donnent pas de cœur à ceux qui n'en ont pas.

-0-0-0-

Quand on voit des gens à l'aise se mouchoir avec du papier à journal, on a un sûr indice que la crise n'est pas prête de finir.

-0-0-0-

Il est rare qu'un homme devienne célèbre parce qu'il a de la chance.

-0-0-0-

Un coquin a souvent bon sourire et l'œil franc.

-0-0-0-

L'égoïsme élargit la mâchoire.

-0-0-0-

Pour montrer son intelligence à des fous et à des sots, il n'y a qu'un droit chemin: celui de ne pas leur parler.

-0-0-0-

Il ne faut cependant pas engraisser les défauts de ses vertus.

-0-0-0-

Le visage de l'homme sert à reproduire la pensée de la nature.

-0-0-0-

Ceux qui savent leurs qualités reconnues se font parfois une gloire de laisser paraître leurs défauts.

-0-0-0-

On n'a pas besoin d'artifices pour se tromper soi-même.

-0-0-0-

C. M.

Mort subite de l'Honorable Jacques Bureau

Vers 4 hres hier, Place Viger, Montréal. --- Solliciteur général de 1907 à 1911 --- Ministre des douanes de 1921 à 1925.

Agé de 72 ans.

L'Honorable sénateur Jacques Bureau, ancien ministre de l'accise et des douanes, est mort subitement hier après-midi à Montréal, d'une attaque aiguë d'angine de poitrine.

Le Sénateur Bureau est l'un des trifluviens les plus en vue dans le monde politique où il joua un rôle de première importance. Il était versé dans la politique depuis l'année 1900, alors qu'il fut élu pour la pre-

mière fois à la Chambre des Communes. Réélu en 1904 et en 1907 il devint Solliciteur Général du Canada, position qu'il conserva jusqu'en 1911. Il l'emporta de nouveau aux élections de 1917 et, en 1921, l'Hon. M. King l'appela au poste de ministre de l'accise et des douanes. En 1925, le Sénat lui ouvrit ses portes. L'Honorable Sénateur Bureau était âgé de 72 ans. Il

était marié à Ida Béliveau, le 15 juillet 1884. Il laisse en plus deux enfants: Blanche, Mme Dr Edmond Buisson, et un fils, Edouard, marchand bien connu des Trois-Rivières. Le corps sera transporté aujourd'hui aux Trois-Rivières. A Madame Bureau, à Mme Buisson et à M. Edouard Bureau, le BIEN PUBLIC offre l'expression de ses profondes sympathies.

Les Syndicats fêtent de façon grandiose le vingtième anniversaire de leur fondation

Après un grand et solennel ralliement à la Cathédrale pour une messe spéciale, une réunion a lieu le soir à l'hôtel de ville. Mgr Comtois, l'Honorable Arcand, Maurice Duplessis, Pierre Beaulé, l'abbé Côté, Son Honneur le Maire.

Une messe spéciale chantée à la Cathédrale par M. l'abbé F.-X. St-Arnaud, remplaçant M. l'abbé Paul Méthot, marqua l'ouverture des fêtes qui soulignèrent la célébration du vingtième anniversaire de la fondation des Syndicats Ouvriers. Une réunion non moins importante avait lieu dimanche soir à l'hôtel de ville, où les autorités religieuses et civiles se sont jointes aux ouvriers.

Monsieur le Curé de la Cathédrale fit le sermon à la messe du matin. Le soir des discours importants furent prononcés par Son Excellence Mgr Comtois, l'Honorable C.-J. Arcand, ministre du Travail, Son Honneur le Maire Robichon, M. l'abbé Alfred Côté. Les orateurs furent présentés par M. Emile Tellier.

En ouvrant l'assemblée, M. Tellier, agent d'affaires des Syndicats Nationaux Catholiques dit qu'ils avaient été fondés il y a 20 ans, par Son Excellence Mgr Cloutier et que c'était grâce à lui, aux membres du clergé, aux employeurs, au conseil de ville, aux journaux et aux citoyens en général que cette

organisation avait pu se développer et devenir ce qu'elle est aujourd'hui avec ses dix syndicats et ses 965 membres.

MGR COMTOIS

Son Excellence Mgr A.-O. Comtois, remarqua que les Syndicats avaient eu des débuts pénibles dans notre ville et que leur marche avait été lente jusqu'aujourd'hui, mais qu'il était temps pour l'ouvrier de s'organiser solidement afin de pouvoir se trouver sur un pied d'égalité avec l'employeur et de pouvoir traiter d'homme à homme sans être forcé d'accepter les conditions, quelles qu'elles soient des employeurs. Il déclara aussi que Son Excellence Mgr Cloutier avait avec S.S. Léon XIII prévu l'avenir en organisant les Syndicats aux Trois-Rivières.

Son Excellence cita, cette parole d'un architecte français: "Ce que l'on fait sans le temps, le temps ne le respecte pas." Il ajouta que c'était, en vertu de ce principe que les Européens blâment la hâte des Américains de tout bâcler et d'être

difier ainsi des œuvres qui ne durent pas.

Il déclara que ce principe ne s'appliquait pas, cependant, à notre ville et que, fondée en 1634, elle ne comptait en 1908 que 19,000 habitants. Ce n'est qu'après la catastrophe de cette année-là que notre ville se développa de façon à pouvoir compter aujourd'hui 40,600 citoyens. "Les Syndicats, dit-il, se sentent du milieu et ils ont en un début pénible dans notre ville".

Il y avait d'abord les préjugés qui prétendent que l'ouvrier n'a que des devoirs et qu'il ne possède pas de droits. "Depuis la révolution française, dit Monseigneur, l'ouvrier n'est plus qu'un individu devant l'employeur puissant. La philosophie du chef d'industrie se résume dans les deux mots de l'offre et de la demande. C'est l'offre, en comparaison de la demande, qui fixe le salaire de l'ouvrier, et cela tourne contre ce dernier.

Il arrive qu'un patron qui a besoin de 1000 hommes en demande 3000 et, l'offre étant forte en com-

(Suite à la page 8)

Mort de M. le Notaire J. Mongrain

Nous apprenons avec regrets la mort subite du Notaire Joachim Mongrain, de Saint-Stanislas, survenue jeudi soir dernier à huit heures et demie. Ses funérailles ont eu lieu hier matin à Saint-Stanislas, au milieu d'une grande foule de parents et d'amis.

Le regretté défunt faisait partie d'une des familles les plus connues de Saint-Stanislas. Il laisse pour pleurer sa perte: son grand-père M. Ovide Mongrain; ses parents M. et Mme Adélaïde Mongrain, une sœur, Thérèse, et un frère Bernard.

M. le notaire Mongrain est un ancien du Séminaire Saint-Joseph des Trois-Rivières.

A la famille si cruellement affectée, le Bien Public offre ses plus sincères sympathies.

Ceux qui vivent

Ce sont ceux qui luttent; Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front;

Ceux qui d'un haut dessein gravissent l'apré cime;

Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime;

Ayant devant les yeux, sans cesse nuit et jour

Ou quelque saint labeur, ou quelque grand amour!

Le travail

L'homme le plus malheureux sur la terre est celui qui n'a rien à faire, ou plutôt qui croit n'avoir rien à faire. Il végète dans une apathie qui peu à peu détruit toutes ses énergies.

Le travail nous dit l'écriture sainte, a été imposé à l'homme parce qu'il avait péché. Tout homme, qu'il le veuille ou non, doit travailler. C'est l'arrêt du maître de nos destinées: qui tend de s'y soustraire se condamne à la déchéance.

Personnellement je ne puis comprendre qu'un homme, fut-il un Crésus, s'endurcisse dans l'oisiveté à moins qu'il soit un parfait idiot. L'homme est fait pour travailler, comme l'oiseau est fait pour voler. Le travail, tout en important en soi sa récompense, cache le bonheur sous l'effort; il a procuré de douces jouissances, la paix de l'âme dans la conscience du devoir accompli.

L'homme oisif voit ses forces décliner, tandis que par le travail, l'entraînement, il les déculpe. Le travail manuel est donc nécessaire au corps humain pour qu'il atteigne son plein développement. Il en est de même de l'intelligence qui s'anémie, si elle n'est tenue en activité constante.

Combien de gens ont des préjugés contre les intellectuels, les gens de plume. On les regarde presque avec mépris et on les croit des fainéants. Et pourtant, c'est dur et pénible de creuser une idée et de faire jaillir une pensée!

Le travail intellectuel est supérieur au travail manuel de toute la distance qui sépare la matière

Les Glanes

Le cabinet d'étude de la Science, c'est la Solitude.

-0-0-0-

Dieu, sur le socle immuable de son éternité, veut reproduire son image sur l'écran de l'immortalité. Cette image, c'est l'esprit de l'homme, qui passe dans la chambre noire du Temps.

-0-0-0-

Les développements de la ligne de force, qu'on appelle aussi les influences; les compensations, qu'on appelle aussi l'équilibre, voilà, pratiquement, les deux seules lois universelles régissant toute activité créée, soit dans le domaine moral, intellectuel ou matériel. Mais la loi de l'équilibre est supérieure à celle des influences.

-0-0-0-

La vitesse est en proportion de l'immatérialité des êtres.

-0-0-0-

Le Rapport, entre deux choses, est le point de départ de toute comparaison.

LE GLANEUR

de l'esprit. Il développe les facultés, orne l'intelligence, et procure à celui qui s'y voue des jouissances ineffables.



Ce qu'un catholique doit savoir

Le rôle de la paroisse catholique

Travail individuel de conversion (suite)

Dans toute paroisse, en effet, il y a des catholiques tièdes, indifférents, qui n'assistent que rarement ou jamais à la prédication de la parole de Dieu, qui n'entendent jamais les exhortations ou avertissements de leurs pasteurs et qui passent leur vie dans l'ignorance religieuse, sans avoir conscience des devoirs spirituels de cette vie.

Apporter à ces catholiques la "bonne nouvelle" du Sauveur, les faire songer par une parole aimable, engageante, au salut de leur âme, les ramener dans la communauté de l'Eglise vivante est un apostolat des plus méritoires, c'est l'Action catholique au service de la paroisse.

Toutefois, l'apostolat est plus laborieux et le plus méritoire c'est de convertir, de haute lutte, les âmes qui, dans la paroisse, ont complètement abandonné l'Eglise, qui ont pris à son égard une attitude franchement hostile, voire haineuse; aveuglés ou excités par nos adversaires, ils regardent leur pasteur comme leurs plus grands ennemis, et pour eux, suivant le vocabulaire des bolchévistes, la religion est l'opium du peuple.

De ces malheureux le prêtre n'a pour ainsi dire jamais le moyen de s'approcher, car ils le fuient. Raison de plus pour que les épîtres laïques zélés de la paroisse se préoccupent de ces égarés, les ramènent des voies de l'erreur et les remettent peu à peu dans le droit chemin. Si difficile que soit, ou que semble le premier pas de cette évolution, elle n'est pourtant pas impossible. L'expérience nous montre constamment le retour de lointains et graves égarés, retour qui est dû au travail incessant de quelque zèle laïc et à la grâce de Dieu qui vient l'aider au moment.

Je ne vise pas en ce moment, à conversions en masse; je pense à des travaux individuels de conversion. Tout fidèle catholique a certainement dans son entourage telle ou telle personne qui, d'une manière ou d'une autre, lui est intimement connue. Si donc cette personne, entraînée par les erreurs hostiles au catholicisme, a perdu ses attaches spirituelles avec la paroisse que l'ami travaille sans cesse à la reconquérir pour l'Eglise et la ramener au Sauveur. Rendre même

à une seule âme immortelle la paix et le salut est une grande et méritoire action, c'est collaborer en épître avec le Bon Pasteur, qui, pour une seule âme égarée, abandonne tout son troupeau et n'a point de répit qu'il ne l'ait trouvée et ramènée dans ses bras au milieu du bercail.

La parole de l'Ecriture: "Le Royaume de Dieu est au dedans de vous" (Luc, XVII, 21) est un appel indirect de Dieu à tous les catholiques qui ont le bonheur de vivre dans le royaume de la grâce sanctifiante; elle doit les engager à se faire les missionnaires de leur paroisse. Rejetons loin de nous toute pesante indifférence, toute lâcheté spirituelle! Les épîtres de la renaissance catholique doivent avoir des langues de feu, des coeurs de feu, pour annoncer la vérité divine et travailler ainsi à la réédification du royaume de l'amour, de la paix et de la justice.

Le rôle des associations catholiques

La formation de cette élite, de ces apôtres de l'Action catholique doit s'opérer essentiellement dans les associations catholiques de la paroisse. De la valeur et de l'importance des associations catholiques dans le présent temps, il est vraiment superflu de parler. De nos jours nous ne pouvons plus nous en passer, mais nous devons les prioriser instantanément d'être imbués d'un esprit catholique et apostolique, de se relater étroitement les uns aux autres, en même temps que de se rattacher solidement à la paroisse. Les associations qui ne remplissent pas ces conditions, qui ne servent malheureusement que trop souvent à satisfaire la vanité de quelques personnes, qui ne s'encastrent pas organiquement dans la paroisse, ne sont d'aucun secours au clergé; au contraire, elles ne sont fréquemment pour lui qu'une source de graves embarras. C'est pour cette raison aussi que les associations poursuivant séparément, dans une paroisse, le même but constituent un véritable gaspillage de forces et nuisent plus qu'elles ne profitent à l'unité indispensable des catholiques. D'autre part, si les associations catholiques ne veulent pas exclure les agréments de la vie sociale ou les distractions permises, elles ne doivent pourtant jamais les rechercher comme leur but principal; de plus, en ce temps de misère générale, elles ne doi-

vent point faire étalage de manifestations dispendieuses; qu'elles soient au contraire toujours bien persuadées que leur premier devoir est de donner à leurs membres un caractère catholique, de les préparer à se montrer de vrais catholiques, de les pénétrer enfin de leur mission fondamentale: celle de collaborer généreusement à l'édification du Royaume de Dieu dans leur paroisse.

(A suivre)

Contre l'Admission des enfants au Cinéma

A l'honorable L. A. Taschereau, Premier Ministre de la Province de Québec, Québec.

Monsieur le Ministre, L'Amicale des Anciennes de l'Académie St Bernard est désagréablement surprise d'apprendre que les propriétaires de théâtres cinématographiques font des démarches pour obtenir un amendement à la loi interdisant l'entrée de ces théâtres aux enfants de moins de seize ans.

L'Amicale se joint aux autres associations pour protester énergiquement contre cette tentative, et espère que la loi restera telle qu'amendée il y a quelques années.

Vos très obligées, Les Anciennes de l'Académie St Bernard par Mlle Clothilde Lambert, Présidente, Mlle Jeannette Lanneville, Secrétaire.

A l'honorable L. A. Taschereau, Premier Ministre de la Province de Québec, Québec.

Monsieur le Ministre, Le Cercle d'Etudes de l'Amicale des Anciennes de l'Académie St Bernard, informé des démarches faites pour amender la loi interdisant l'entrée des enfants de moins de seize ans dans les théâtres de vues animées, proteste énergiquement contre ce projet.

Ainsi, il demande avec instance le maintien du statu quo et la mise en vigueur plus ferme que jamais de la loi amendée il y a quelques années.

Veillez nous croire, Monsieur le Ministre, Vos très obligées, Le Cercle d'Etudes de l'Amicale de Saint Bernard, par Mlle Jeannette Saintonge, Présidente, Mlle Rose Poirier, Secrétaire.

Les MISSIONS

MANDCHOURIE

La poudre d'escampette

Le départ fut assez joyeux malgré l'odeur de poudre qui flottait un peu partout. Je me risquai donc pour mon petit village préféré de Yamen'ai. Pourquoi préférer? Probablement parce que le dernier. Que voulez-vous, c'est une habitude qui se continue toujours en tout temps et en tout lieu. Le dernier né est toujours le plus fin. Le gros "express" ne semblait rien craindre, la locomotive ronflait sans remords; elle semblait impatiente de partir. Les voyageurs se semblaient moins. "On va ti passer, on passera ti pas?" Ça ne s'entendait pas, mais ça se lisait sur toutes les physionomies. Et comme c'est contagieux ces mimiques-là! il a dû être un instant où je devais ressembler aux autres, car j'en vins à me demander moi aussi: "Je vas ti y aller, je n'irai ti pas?" Et jusqu'aux petits paquets que chacun traînait, qui semblaient se demander eux aussi: "Vas-t-on monter, ne montera-t-on pas?" Enfin, la cloche sonne, les voyageurs se hâtent: j'avais déjà me place depuis longtemps.

Ça va, ça va: Dix milles, pas de brigands. Vingt milles, ça va encore. Les petits ponts passent avec une rapidité vertigineuse. Trente milles, ça file toujours, personne ne nous inquiète, les balles semblent encore loin. Quarante milles, ce n'est pas mal, je crois que je vais me rendre. Enfin, soixante milles, me voilà rendu! Je descends du train en remerciant le bon Dieu: je vais pouvoir encore une fois confesser tout mon monde. Je me rends à ma petite chapelle, il n'y trouve guère que mon catéchiste et une couple de bons vieux avec quelques enfants. Tous sont dans un grand étonnement en me voyant: "Mais comment le Père a-t-il osé venir? Le Père ne sait donc pas que les brigands sont à nos portes et que depuis dix jours, ils entrent chaque nuit dans le village, enlevant les gens pour les rançonner et en tuent parfois?" Pour dire vrai, mon courage faiblissait devant leurs éloquentes paroles, mais je n'osais pas le faire paraître.

— Je sais fort bien, leur dis-je, que les brigands ne sont pas loin, qu'ils vous menacent fort et c'est justement pourquoi je suis venu. Que les brigands vous aiment, il n'y a rien, mais que le diable emporte votre âme, je ne puis le laisser faire, et c'est pour combattre le démon et non les brigands que je suis venu. Il y a déjà trois semaines que je n'ai pu venir, je craignais pour votre âme, au moment du danger. Je suis donc venu pour vous pardonner vos péchés; vous en avez bien commis pendant trois semaines?

— Ah oui, Père, et on avait bien peur de mourir, me disent-ils en choeur. — C'est bien, sonnez la cloche et préparez immédiatement votre confession. Pendant ce temps-là, je vais prier pour demander au bon Dieu sa protection sur nous tous.

Je n'avais pas encore ouvert mon bréviaire que je vois entrer dans ma chambre, comme une furie, un employé de la gare: le Père revient immédiatement à la gare, dit-il, le train a dû être attaqué par les brigands à quelques milles d'ici puisqu'il revient: c'est le dernier train qui retourne à Léao Yuan: si le Père ne retourne pas immédiatement, il ne pourra plus retourner de sitôt et ici le danger serait grand pour le Père.

En apprenant cette nouvelle, à vrai dire, je fus fort soulagé: je ne tenais pas à passer la nuit dans cette baraque, encore moins à me faire tuer la peau par ces sales bêtes; des malins auraient pu chanter aussitôt.

— Et qu'allait-il faire dans cette galère?"

La peur noire

J'invité donc tous mes chrétiens à se mettre à genoux, je leur fais réécouter l'acte de contrition et je leur donne l'absolution. Je crois bien que tous avaient la contrition parfaite. Je m'empresse de retourner à la gare, le train arrivait. Mais dans le village, quel drôle de spectacle! Quand un Chinois s'écroule, il s'écroule pour vrai et quand il est éternué par la peur, c'est encore bien pis. Or cette fois, il était éternué par la peur. Je ne sais trop comment, tout le monde savait déjà la nouvelle. C'était une course effrénée vers la gare.

Malheureusement, chacun n'avait en garde d'oublier son paquet et parfois même une partie de son ménage qui attendait depuis des jours en équilibre instable sur les deux bouts d'un jong de bambou. C'est ce qui perdit la plupart des fuyards. C'était assez difficile de se sauver vite avec un tel attelage et c'est été encore plus difficile de monter sur le train qui était déjà rempli à pleine capacité. Que faire? On vient tout de même plus à la vie qu'à son ménage. Le mieux, c'est de tout lâcher et de se sauver soi-même.

Alors, c'est été un joli spectacle pour un nouveau missionnaire arrivé en Chine. En un instant, les rues furent impraticables, les caisses, les sacs, les casseroles, les chaudrons, toute espèce d'articles que vous n'auriez pas voulu porter votre salon. Tout cela s'entassait pêle-mêle dans les rues. Quelle belle barricade contre les brigands! Certes, même des balles d'bandits n'auraient pas voulu s'aventurer à travers ces objets hétéroclites.

Je m'étais déjà trouvé une petite place dans le train, ce n'était pas bien confortable, mais pour soixante milles, on n'en mourrait pas. Les cinq gares furent repassées en sens inverse et deux heures plus tard, je retrouvais ma paisible résidence. Dès mon arrivée, une prière de reconnaissance fut le premier de mes devoirs.

Et maintenant, me voilà au rang des héros, il ne reste plus qu'à me décorer, moi ou mes oeuvres. Avis en est donné à tous les chrétiens.

Emile CHAREST, prêtre, Missionnaire en Mandchourie.

Lisez le Bien Public

Morale vs Critique et Art

La Critique ne remplit pas sa mission. Comme l'art, elle doit se proposer... "d'élever l'homme."

Il faut reconnaître que, devant l'opinion, la position de la critique est mauvaise et faillit de jour en jour... On la lit en dilettante, mais on n'y croit pas. La critique n'engage personne, pas même, bien souvent celui qui la signe.

Est-ce pour cela qu'elle est faite? Assurément non. Sa raison d'être est d'aimer l'opinion, de lui éviter les incertitudes et, si possible, les faux pas, de la diriger, de l'éduquer, dans le sens élevé de ce mot.

Bref, elle doit chercher les responsabilités. En pratique, elle les fuit plutôt qu'elle ne les cherche, ce qui est un moyen sûr de ne pas les trouver et de ne pas remplir sa mission...

Noas entendons l'objection: la critique ne peut parler que pour son propre compte. Il ne peut dire que ce qu'il sent, et ce qu'il sent dépend de capacités émotives purement individuelles. L'art, c'est la liberté! De même la critique, etc.

Ce qui est juste, mais non pas absolu. La liberté pure et simple (de tout dire ou décrire, comme disent les nudistes intellectuels ou littéraires), c'est le désordre, même en art.

Nous sommes, nous ne pouvons pas ne pas être pour la libre spontanéité esthétique, en dehors de laquelle, il n'y a ni création ni

jouissance d'art sincère.

Mais nous nous réservons d'apprécier la qualité (morale) des jouissances que l'art nous apporte. Nous ne ferons jamais le procès de telle manière ou de tel style, en tout que style ou manière. Mais nous estimerons et nous élèverons "la valeur humaine" (honnêteté morale) de telle oeuvre au travers de son style.

Le lieu de ralliement est là, tant pour l'artiste que pour la critique. L'art est institué pour élever l'être humain! L'artiste est entièrement libre de ses moyens, pourvu qu'il se soumette à ce but, et pareillement la critique, T. J.

Un procès un peu long

Un seigneur russe apprenant qu'un enfant venait de naître dans une famille noble de ses amis, proposa comme nourrice la femme d'un de ses moujiks. L'offre fut acceptée, et pendant vingt jours, la paysanne donna ses soins au nouveau-né. Soudain, cédant à une lubie, le seigneur reprit à son service la femme du moujik; d'où protestations de la grande dame dont elle faisait l'affaire, et procès.

Un matin, tandis que l'empereur Nicolas passait une revue, un messager remit un pli à un colonel des gardes. "Qu'est-ce?" demanda l'empereur. L'officier lui tendit le pli. C'était la notification d'un jugement qui condamnait le maître de la nourrice à laisser celle-ci à son nourrisson jusqu'à ce qu'il eût deux ans. Quel est ce nourrisson?" dit l'empereur. "C'est moi, Sire", répondit le colonel. Le procès durait depuis 38 ans.

ORDO DE LA SEMAINE

Du 29 Janvier au 5 Février

ORDO DE la semaine — 29 janvier au 5 février

- 29 — Dimanche. 4e après l'Epiphanie (vert)
- 30 — Lundi. Sainte Martine, vierge, martyre (rouge; de requiem permise.)
- 31 — Mardi. Saint Pierre No'asque, confesseur (blanc). Février:
- 1 — Mercredi. Saint Ignace, évêque, martyr (rouge).
- 2 — Jeudi. PURIFICATION de la S. Vierge (blanc).
- 3 — Vendredi. Saint Blaise, évêque, martyr (rouge).

N.B. — 1er vendredi du mois; il est permis de dire une messe votive du Sacré-Coeur.

- 4 — Samedi. Saint André de Corse, évêque, confesseur (blanc).
- 5 — Dimanche. 5e après l'Epiphanie (vert). Solennité externe de la PURIFICATION de la Sainte Vierge (blanc).

N.B. — Après l'aspersion de l'eau bénite bénédiction des cierges.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- Du 29 au 31 — Ursulines de La Grand'Mère.
- Du 2 au 4 — Soeurs de Marie-Réparatrice.

Les dimanches tu garderas
En servant Dieu dévotement

DE SANCTIFIER LE JOUR DU SEIGNEUR

Les dimanches messe entendras
Et les fêtes pareillement.

Ive Dimanche après l'Epiphanie

Evangelie selon saint Matthieu, ch. VIII, v. 23-27.

En ce temps-là, Jésus étant monté dans une barque, ses disciples l'y suivirent. Et voilà que la mer entra en grand mouvement, de sorte que les flots couvraient la barque; cependant Jésus dormait. Les disciples (effrayés) s'approchèrent de lui et le réveillèrent en disant: Seigneur, sauvez-nous, nous périssons! Alors Jésus leur dit: Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous — Et se levant, il commanda aux vents et à la mer, et une grande tranquillité s'établit (aussitôt).

Tous les témoins en furent dans l'admiration, et ils disaient: Quel est celui-ci, à qui les vents et la mer obéissent

EXPLICATION

Celui qui commande ainsi aux vents et aux flots ne peut être que le Créateur même des vents et des flots. En effet, Celui qui a créé les forces de la nature peut seul leur imposer sa volonté, les déchaîner ou les enchaîner, et modifier en certains cas par un miracle les lois qui les régissent d'ordinaire. Quand Jésus réprime d'un seul mot la tempête et calme soudainement les vents et les flots irrités, ne faut-il pas dire: "La puissance de Dieu agit là"? Cette parole irrésistible qui ramène, en un seul instant, à l'équilibre les éléments boulevversés, n'est pas un vain bruit comme la nôtre: c'est une parole souveraine qui crée ce qu'elle dit et opère ce qu'elle ordonne; c'est la parole d'un Dieu.

L'Eglise dans la tempête

La barque dont nous parle l'Evangile, est l'image de l'Eglise du Christ, sans cesse en butte aux attaques de ses ennemis, excités par le démon et trouvant des complices dans les passions humaines. Mais Jésus est avec ses fidèles sur cette barque où il les a fait monter à sa suite. Il a promis de demeurer

avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Il est là, invisible, représenté seulement par le chef de son Eglise. Il est là! mais il dort, à ce qu'il semble: car des assauts furieux sont livrés à la barque par les flots violemment soulevés, et il laisse faire!... Il ne laissera pas faire toujours. Quand l'épreuve sera suffisante, il se lèvera et commandera aux vents et aux flots, et un grand calme s'établira. L'Eglise respirera alors, mais pour un temps seulement. Car chaque génération d'impies lui livre un nouvel assaut; mais toujours l'Eglise triomphe et enterre ses ennemis.

Dieu veille

Il en sera des dures épreuves que nous traversons aujourd'hui comme il en a été des précédentes. Ne nous laissons pas effrayer par la fureur des assaillants, ni décourager par la longanimité de Dieu. Parce qu'il est éternel, il est patient! Pourquoi se presserait-il? Il sait que son jour viendra. Gardons-lui notre confiance et, s'il semble sommeiller, attendons patiemment que sa justice s'éveille et ne nous attirons pas le reproche qu'il fit à ses disciples: "Hommes de peu de foi!"

Crions à Jésus!

La barque, c'est aussi notre âme. Quand nous la sentons ballottée par les flots des passions, crions à Jésus comme les Apôtres: Seigneur, sauvez-moi, ou je périrai! S'il reste sourd à notre premier appel, renouvelons-le et Jésus finira par nous entendre et ramènera le calme dans notre âme désemparée.

COUVEN'T DE MARIE

REPARATRICE

865 rue St-Charles
Trois-Rivières

RETRAITES FERMEES

Du 26 au 29 janvier:
pour les jeunes filles;
Du 9 au 12 février:
pour les dames

Epître

POUR LE IVE DIMANCHE

APRES L'EPIPHANIE

saint Paul aux Romains, 13.

Mes frères, ne demeurez redevables à personne que l'amour qu'on se doit les uns aux autres: car celui qui aime son prochain accomplit la loi. En effet, ces commandements de Dieu: Vous ne commettrez point d'adultère; Vous ne tuerez point; Vous ne porterez point de faux témoignage; Vous ne désirerez rien des biens de votre prochain; et s'il y en a quelque autre semblable; tous ces commandements, dis-je, sont compris en abrégé dans cette parole: Vous aimerez votre prochain comme vous-même. L'amour qu'on a pour le prochain ne souffre point qu'on lui fasse du mal. Ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi.

LITURGIE

LE CULT

1. L'homme doit à Dieu un culte intérieur, extérieur et public.
2. Culte intérieur. — Le culte est INTERIEUR, lorsque, du fond de son cœur et sans le manifester au dehors, l'homme s'humilie devant Dieu, le loue, le bénit et se soumet à ses ordres. L'hommage que l'homme rend à Dieu, s'il ne part pas du fond du cœur, ne peut être qu'une hypocrite. C'est par les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, que s'exerce le culte intérieur. Ce culte, l'homme, en quelque endroit qu'il soit, peut le rendre; il lui suffit d'élever son âme vers Dieu.
3. Culte EXTERIEUR. — Le culte est EXTERIEUR, lorsque les sentiments de l'âme se traduisent au dehors par la parole ou d'autres mouvements du corps. Les deux principaux actes de ce culte extérieur sont la prière et le sacrifice.
4. La nécessité du culte extérieur découle de la nature même de

l'homme. Le culte purement intérieur ou spirituel est le culte des anges; mais ce n'est point celui de l'homme. Celui-ci étant composé d'un corps et d'une âme, il est bien juste que chacune de ces parties loue Dieu à sa manière. De plus, le culte extérieur est l'aliment du culte intérieur; sans les pratiques extérieures, l'âme tomberait bien vite dans l'indifférence. Enfin le culte extérieur est nécessaire pour l'édification mutuelle.

4. CULTE PUBLIC. — Le culte de Dieu doit ETRE PUBLIC. C'est Dieu qui forme les sociétés et les dirige. La société doit donc reconnaître son souverain domaine sur elle par ces prières publiques et solennelles.

FABIAN

Renseignez-vous
sur l'histoire locale
Lisez
le "Bien Public"

Documents

Anecdotes

Légendes

Récits

La Petite et la Grande Histoire

Lettre de Paris

De notre correspondant particulier à Paris

A PROPOS D'UNE Déclaration DES PERES JESUITES DATEE DE 1663 — LEURS PROPRIETES AUX TROIS-RIVIERES ET DANS LA REGION. — LE LIEU APPELE LA BRIQUETERIE. — LES TERRES DU COTEAU SAINT-LOUIS. — LES TERRES DE L'ILE SAINT-CHRISTOPHE. — LES TERRES VOISINES DU CAP DES TROIS RIVIERES. — LA RIVIERE FAVETEL.

Dans une pièce qui se trouve dans la liasse K 1232, des Archives Nationales (Ce carton porte comme indication : K.1232.VIII. Villes et Provinces. Colonies.), pièce coté 40 de la liasse et qui est intitulée "Déclaration Des Terres Que Les Pères Jésuites possèdent dans Le "Pais de La Nouvelle France. 1663", et qui porte, en haut, cette suscription : "Cecy est la copie de la déclaration qui a été mise entre les "mains de M. le Intendant VII octob. 1663." j'ai copié le passage suivant concernant la région des Trois-Rivières.

Après avoir mentionné les terres qui sont "A Quebec et aux environs", à Tadoussac, l'auteur de la déclaration sous le titre, en marge du document : "Aux Trois Rivières et aux environs" écrit :

"1o Par concession de Mr d'Ailleboust le 5e juin 1651 une place "d'un arpent de terre ou environ dans le bourg des Trois Rivières, sur laquelle les peres Jesuites ont basti une maison, ou demeure a present un fermier avec sa femme et quelques enfans.

2o Par concessions de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France du 25e Feb.1637. une terre proche dudict bourg contenant "96 arpens tous defrichés qui aboutissent proche du coteau dict "de S. Louis. De plus une pièce de Terre de demi arpent de front et de "dix de profondeur aboutissant à la susdite terre de 96 arpens.

"3o Par la concession susdite du 25 fevrier 1637 une terre de 300 "arpents aboutissant du côté du Nord-est proche d'un lieu nommé "communément la Briqueterie. Cette terre est toute defrichée plus "14 arpens vers le bois proche de la concession du sieur Haultel (sic) "par accomodement fait avec le sieur Haultel (sic).

4o Par concession de Mr de Lauson du 20e octobre 1654 une île "de S. Christophe au milieu du fleuve des Trois Rivières contenant 80 "arpens ou environ, avec pouvoir de la donner à cens et a rente comme "de fait les diets peres l'ont distribue a six habitants qui l'ont defrichée

"5o Par concession de Mr de la Ferté Abbé de Ste Madelaine du "20eme mars 1651 une estendue de deux lieues de terre le long du grand "fleuve de S. Laurent depuis le cap nommé des 3 Rivières en descendant "sur le dict grand fleuve avec 20 lieues de profondeur du côté du nord "avec le droit de seigneurie et nommance que le dict sieur donateur "avé par concession a luy faite par messieurs de la compagnie de la "Nouvelle France Les diets peres ont partagé ces terres en 40 conces- "sions qu'ils ont donné a autant d'habitants qui y résident actuellement "et continuent a donner de nouvelles concessions a tous ceux qui se "présentent, et ne se sont réservés que 3 pièces de terre. La première "de 4 arpents de front proche le dict cap des 3 Rivières dont il y en a "46 de defrichés et où il y a un moulin à vent. Le 2d proche la rivière "dite de Favetel de 4 arpents et demy de front dont il y a 50 arpens de "defrichés et où les diets peres ont une maison en laquelle ils resident "au nombre de 8 ou 10 personnes tant eux que leur domestiques. Ils "ont aussi construit en ce mesme lieu un fort où les sauvages se refu- "gient et demeurent ordinairement pour y estre plus commodément "instruits. La 3esme de onze arpents de front vers le lieu qu'on nomme "communément le Desert brûlé où il ny a encore que 5 ou 6 arpens "de Bois abattu parceque c'est le quartier le plus esloigné des susdites "concessions."

Le document se termine par la Declaration des autres terres que les Pères Jésuites possèdent dans le Pais de la Nouvelle France. 1663. "Terres qui ne sont pas en valeur et ne sont pas encore Defrichées "faute Dhabitans"

Cette Déclaration est une copie envoyée Père Ragueneau car elle porte, à la dernière page la mention : Copie de la Declaration de "nos concessions donnée à M. L'Intendant en 1663. Au Rd Pere

"Ragueneau."

-0-0-0-

En 1663, il n'y avait pas d'Intendant à Québec, Louis Robert, sieur de Fortel, parent de Colbert, avait reçu de celui-ci une Commission d'Intendant de la nouvelle France, le 21 mars de 1663. Il ne vint jamais en Nouvelle France et fut remplacé par Jean Talon qui arriva à Québec le 12 septembre 1665. A qui cette Déclaration fut-elle remise, n'est-ce pas à Dupont Gaudais, délégué inquisiteur, qui vint informer au Canada et fit son rapport.

-0-0-0-

Le Père Paul Ragueneau a qui a du être envoyé le texte était né à Paris le 18 mars 1608. Il arriva en Canada en 1636 ou 1638 ; le Père de Rochemontix adopte la date de 1636 et fait arriver chez les Hurons, le P. Paul Ragueneau, en 1638. En 1645 il fut supérieur de la mission Huronne, et procureur des missions de la Compagnie de Jésus en Nouvelle France. Successeur du P. Lallement, il écrivit les Relations de 1647 ; 1648 ; 1649 ; 1650 ; 1651. Il fut le professeur du Grand Condé, à Bourges, en quatrième, troisième et humanités. Le P. H. Chérot, dit de lui : "Ce jeune professeur n'était pas prêtre. Encore dans la force juvénile de ses vingt-deux ans et dans la ferveur de sa récente entrée en religion, il consacrait à M. le Duc les prémices d'une "ardeur que ne devait point éteindre un quart de siècle d'apostolat dans "les sauvages missions du Canada."

A. LEO. LEYMARIE

P.S. — Plusieurs amis du Canada et de son histoire, lecteurs, à Paris et en France, du **Bien Public**, m'ont demandé où ils pourraient, et à quel prix, se procurer le **DICTIONNAIRE GENERAL DE BIOGRAPHIE, HISTOIRE, LITTÉRAIRE... DU CANADA**, du R.P. L. LEJEUNE, paru en 1931, à OTTAWA.

Le dépôt de cet ouvrage, en deux volumes in-40, dont on a longuement entretenu les lecteurs du **Bien Public**, ouvrage qui est indispensable à tous ceux qui veulent connaître le Canada, les familles qui y ont fait souche, les œuvres existantes, les institutions politiques et religieuses, est à la Librairie CASTERMAN, Mr Streif, directeur, rue Bonaparte 66, (Paris VIème).

Il se vend Quatre cents francs, et est envoyé franco, contre versement au compte chèque postal : Paris 676.68. Maison Casterman.

A. L. L.

Retour, le soir...

Je t'apporte à guérir mon cœur blessé du jour ;
Et mes yeux, fatigués des hommes et des choses,
Avant de s'endormir sous les paupières closes,
Ont besoin de douceur, de pénétration et d'amour.

Fais que j'oublie un peu toutes mes lassitudes ;
Pese à mon front tes doigts légers ; console-moi
D'avoir pu tout un jour vivre si loin de toi ;
Fais que j'oublie un peu toutes mes servitudes.

Raconte-moi, tout bas, ton âme d'aujourd'hui.
Pour que mon pauvre amour doucement s'en pénètre.
Sa tristesse accoudée au bord de la fenêtre,
Et ce que tu souffrais de silence et d'ennui.

Oh ! parle ! — Et pour demain tu trouveras encore
Dans l'immense pitié dont mes regards sont pleins
La force de m'aimer autant que je te plains,
La douceur de me plaindre autant que je t'adore.

Notre exil ennoblit ta pensée beauté.
Va, ne regrette pas ta vie ardente et sombre,
Toi, qui pouvais sourire et qui subis dans l'ombre
L'amour, comme un devoir librement accepté.

André RIVOIRE

Funérailles de
M. Wellie Dufresne

Ces jours derniers avaient lieu à l'église Ste-Cécile, les imposantes funérailles de M. Wellie Dufresne décédé subitement. Une foule nombreuse de parents et d'amis y assistaient. Le deuil était conduit par ses deux frères Philippe et Médéric, son beau-frère M. Enile Giroux, son oncle M. Dom. Pleau, ses cousins MM. Phil. Maréchal, Donat Maréchal, Wallace Dufresne, Aug. Birtz, Eug. Levasseur, W. Dufresne, etc... La levée du corps fut présidée M. par l'abbé Geo. Biron, curé de St-Georges de Champlain. Le service fut chanté par M. l'abbé Houde, assisté de MM. les abbés Lemire, curé, et Duchesne, du Séminaire. On remarquait au chœur MM. les abbés Giroux, Supérieur du Séminaire, M. le Chan. Moreau, Geo. Panneton, aumônier des Ursulines et Geo. Biron.

Les porteurs étaient tous des membres de l'Union Musicale en uniforme, qui, grâce à la courtoisie du Président, M. T.P. Lafontaine, avaient tenu à rendre honneur à leur ancien confrère, qui pendant vingt ans avait été l'âme dévouée de cette organisation.

Parmi les présents on remarquait M. le Notaire Lemire, échevin, MM. R. Bellemare, C. Sawyer, Ad. Janvier, Prime Sarasin, Alp. Dugré, W. Guillemette, Ar. Hébert, Victor Dugré, F. Dugré, A. Godin, M. Teasdale, Jules Giroux, N. Brassard, R. Grenier, Alf. Dugré, de Montréal, Le Département des Postes représenté par M. Dom. Toupin, M. de Poste, Jos. Bourassa, G. Descoteaux, B. Provost, J. Delisle, et Elz. Trempe. La famille a reçu de nombreuses offrandes de fleurs, messes, bouquets spirituels, sympathies, etc.

Fleurs:—La Cie Angus and Taylor, de North Bay, Ont.
Messes:—M. et Mme Médéric Dufresne, M. et Mme Emile Giroux, M. Phil. Dufresne, les familles Jos. Giroux, Mme Tel. Dugré, Mme Vve Phil. Fortin, M. et Mme Dom. Toupin, M. et Mme Phil. Maréchal, M. et Mme S. Desbriens, M. et Mme J.-A. Birtz, la famille J.-E. A. Hébert, M. et Mme H. Brassard, M. Jean Delisle, M. et Mme Jos. Bourque, président de la Cie Angus and Taylor.

Bouquets spirituels:—M. D. Pleau et Mlle Pleau, famille Wallace Dufresne, famille E. St-Arneault, famille J.-R. Monfette.

Lettres et cartes de sympathies:—M. et Mme Bourke, North Bay Ont., S. Ste-Marie-Telephore C.N.D., M. Elz. Trempe, M. H. Grenier, M. et Mme W. Dufresne, Mme Phil. Dufresne, M. Gilles Descoteaux, M. J.-B. Bourassa, l'Union Musicale, M. et Mme Arm. Marcouiller, M. et Mme Alf. Champoux, M. et Mme Rol. Rheault, Mme Camille Robert, la famille Ed. Ross, M. T.P. Lafontaine, Capt. L. Lemieux, Mlle Liza Blanchette, M. et Mme J.-R. René, la Cie A.-J. Gouin, Mlle Jeanne Jacob, la famille Alp. Gagné, M. et Mme A. Gaudet, M. et Mme John Desrochers, M. et Mme Jules Giroux, Mme A. LeFrançois, Geo. Gouin, avocat, M. Henri Bruneau, Fred. Royce, Montréal, Mlle Jeannette Martel, etc....

Télégrammes:—les familles Camille Martin, Montréal, Bouchard, Montréal, W.D. Bouchard Québec.

AU COUVEN DE SAINTE-URSULE

Janvier 1933. — Les 25, 26, 27 du mois courant, auront lieu au couvent les soirées annuelles de charité organisées en faveur des Pauvres et des orphelins de l'Hospice.

Les deux premiers jours, la soirée commençant par la partie de bingo, se terminera par un euehre où de beaux prix seront à la disposition des gagnants.

Le 27, (vendredi), une soirée récréative et musicale, préparée par les Dames et Messieurs de St-Barnabé, promet d'être aussi très intéressante. Les portes s'ouvriront tous les soirs à 7 heures et le prix d'entrée pour la séance tout comme pour les euehres ne sera que de 35 sous.

Venez en grand nombre protéger "le Pauvre et l'orphelin", Dieu, en retour, bénira et protégera les vôtres. Il l'a promis.

18-23

Elections
d'officiers

Chez les Artisans Canadiens-français

Dimanche le 22 courant avait lieu à la salle St-Lazare, les élections d'officiers de la Succursale Notre-Dame du Cap No. 580 sous la présidence de Monsieur Philias Morin, échevin du Cap.

Aumônier: Rév. Père Chabot, O.M.I. Représentant du Conseil exécutif: M. Hormidas Johnson; Président: M. Maurice Dussault; Secrétaire-Trésorier: M. J.-B. Baran, 1er Vice-Président: M. Durand, 2ème Vice-Président: M. Hermingilde Martel, 1er Commissaire ordonnateur: M. Donat Lafard, 2ème Commissaire ordonnateur: M. H. Laquerre, 1er Censeur: M. Donat Pinard, 2ème Censeur: M. Tréfilé Berthelot, 3ème Censeur: M. Albert Boissonneau.

Immédiatement après, l'élection des officiers de la Succursale Notre-Dame, avait lieu l'élection des officiers de la Cour-Baudry, Succursale No 68, sous la présidence de M. Pat Parenteau, Organisateur du District.

Aumônier: M. l'abbé Arthur Brunel, curé de St-Lazare; Représentant du Conseil Exécutif: Mme Donat Pinard, Président; Mme Henri Dussault, 1ère Vice-Présidente, Mme Alphonse Marchand, 2ème Vice-Présidente, Mme Marie Robert, Sec.-Trésorière, Mme J.-B. Baran, 1ère Commissaire ordonnatrice, Mlle Simone Gélinas, 2ème Commissaire ordonnatrice, Mlle Thérèse Tounsiant, 1ère Censeur, Mme Eug. Tounsiant, 2ème Censeur, Mlle Blanche Filteau, 3ème Censeur, Mme Odilon Martel.

Médecins Examinateurs: Dr Nestor Perreault et Charles Demers. L'installation des officiers et des officiers des deux Succursales aura lieu le dernier dimanche de février prochain.

Pour inspirer à l'ouvrier l'amour de sa condition, et aux riches le respect de l'ouvrier, une simple image du charpentier de Nazareth instruisant au travail les maîtres de l'enfant-Dieu, a été plus efficace que tous les discours des philosophes.

—Abbé Carion

A tous ceux qui leur ont témoigné des sympathies dans ce deuil, les membres de la famille Dufresne disent leur profonde reconnaissance.

Les Ingénieurs
américains quittent
la Russie soviétique

Le correspondant à Berlin du "Telegraph Express" a interviewé dix-sept ingénieurs américains, en passage dans la capitale, qui viennent de quitter l'URSS.

Nous quittons l'URSS, dit le chef de ces ingénieurs, M. Sydney Morrel, après un séjour de deux ans. Au début nous y touchions d'excellents salaires payés en dollars, et le gouvernement était plein d'égards envers nous. Mais l'atmosphère générale était hostile. Les ouvriers ont une haine profonde à l'égard des étrangers parce qu'ils sont bien nourris et bien logés, alors qu'eux-mêmes meurent de faim et vivent dans des conditions atroces.

Au début de 1932, la situation alimentaire s'aggrava sensiblement et l'on ne put plus obtenir de beurre, ni de viande, ni d'œufs. Nos femmes étaient obligées d'acheter ces produits sur les marchés libres, à des prix exorbitants et après de longues et pénibles recherches.

C'est également en 1932 que le gouvernement cessa de nous verser notre salaire en dollars et qu'il nous paya en monnaie soviétique, ce qui ramenait ce salaire approximativement à 5 dollars par mois. C'est alors que nous nous décidâmes à quitter l'URSS.

350 ingénieurs américains ont déjà quitté cette année, pour la même raison, la Russie soviétique. Plus de 500 comptent partir au début de 1933. Je crois qu'il n'y aura bientôt plus de spécialistes étrangers en Russie.

M. Morrel termina l'interview par ces mots: "Nous sommes heureux d'avoir quitté ce pays où la population souffre et où tout étranger risque continuellement sa peau."

Vous demandez et vous ne recevez rien! c'est ou que vous demandez avec peu de confiance, ou que vous désirez peu ce que vous demandez.

—S. Basile

Il n'y a rien de petit, quand c'est à Dieu qu'on le sacrifie et qu'on le sacrifie par amour.

Ste Marg.-Marie

Donnez cœur de Marie, soyez mon salut!

Avant de commencer une action, regardez toujours si elle est dans l'ordre, si elle plaît à Dieu.

Grasset

Feuilleton du "Bien Public"

Légendes du Saint-Laurent

Courtoisie du Pacifique Canadien

LE PRETRE FANTOME

On voyait jadis, sur la petite île du Pas, près de Sorel, une chapelle modeste, bâtie sur un terrain foulé autrefois par le pied de l'Iroquois. Or les voisins constatèrent un soir que la pieuse petite lampe du sanctuaire n'était plus seule à y briller, sur le coup de minuit, mais qu'une autre lumière, plus vive encore, s'y reflétait dans la nuit.

Après des hésitations, un groupe de paroissiens se décidèrent à aller voir et s'approchèrent de l'une des fenêtres de la petite église. Or, que virent-ils au pied de l'autel, sinon un prêtre revêtu des ornements sacerdotaux, immobile et semblant prier, la tête penchée devant le tabernacle? Nos explorateurs n'en voulurent pas savoir davantage ce soir-là et réintégrèrent à toutes jambes leurs foyers respectifs.

Cependant l'un d'eux Jacques Valois, homme de courage et d'une grande piété, résolut de pénétrer de nuit dans l'église en invoquant le secours de Dieu pour éclairer ce mystère. "Je verrai bien dit-il, si ce prêtre est vivant ou trépassé, et si, parfois, il aurait besoin de prières."

Qui fut dit fut fait. Valois entra un soir dans la chapelle, pria dévotement et attendit les événements.

Il n'eut pas bien longtemps à attendre, car à minuit la porte de la

sacristie s'ouvrit et laissa passer un prêtre en soutane qui vint allumer un cierge de chaque côté de l'autel et préparer celui-ci pour célébrer la messe. Puis il retourna dans la sacristie, tandis que Valois, guère rassuré, égrenait son chapelet avec confiance et curiosité. Puis le prêtre revint, revêtu de la chasuble et portant avec respect le calice, qu'il déposa sur l'autel. Jacques Valois s'approcha et se prépara à répondre aux prières de la messe. Et celle-ci commença et se déroula selon tous les rites de la liturgie.

Puis le servent de messe vivant suivit à la sacristie le prêtre fantôme qu'il venait d'assister. Celui-ci déposa ses ornements, s'inclina devant le crucifix, et se tourna vers Valois, qui n'avait presque plus peur. "Depuis plusieurs années, dit le prêtre d'une voix lointaine, je suis venu ici chaque nuit pour rendre une messe que j'ai eu le malheur, un jour, de dire trop vite. J'étais condamné à cette pénitence pour aussi longtemps qu'il ne viendrait pas une personne courageuse pour me la servir. Ma pénitence est terminée. Je vous laisse ma bénédiction." Et le fantôme disparut à jamais.

LE LOUP-GAROU

On ne pourrait jurer qu'il ne soit encore question de loup-garous dans les veillées des chantiers, alors que la solitude et les plaintes du vent dans les sapins et les épinettes ajoutent encore du mystère aux ombres nocturnes. Du reste, le Canada français n'est pas le seul pays au monde où de telles légendes aient cours, et il suffit, pour le prouver, de rappeler celle de Parsifal changé en bête, que seul une blessure saignante pouvait rappeler à la forme humaine.

Mais beaucoup de vieilles personnes se souviennent encore du nom de Joachim Crête, le menuisier de Beauséjour, ainsi que de la terrible punition qu'il mérita par son impiété. Crête n'était pourtant pas tout à fait mécréant puisqu'il jeûnait durant le carême et faisait maigre le vendredi. Mais il se moquait de la quête à l'église, ne payait pas de dime à son curé et gardait à son emploi un homme sans religion, nommé Hubert Sauvageau, sous prétexte qu'il était expert au jeu de dames.

Il arriva donc qu'un soir, veille de Noël, les deux hommes jouaient, et buvaient comme à l'ordinaire, au lieu de se préparer à adorer leur divin Rédempteur avec le reste de la paroisse. Les voisins eurent beau

les hâler en passant, vers l'heure de la Messe de minuit, ils répondirent en ricanant et continuèrent leur partie, allant même jusqu'à ouvrir, par dérision et irrespect, la vanne du moulin, qui se mit à tourner comme en pleine semaine. Au loin, la cloche de l'église lançait ses notes argentines qui planaient dans l'air sec, atténuées un peu par la matité de la neige partout répandue.

L'heure était belle et solennelle, et Joachim Crête eut un moment de honte en se rappelant sa jeunesse et ses parents, mais le jeu fut plus fort. Il sursauta cependant à un moment donné, car en même temps que la cloche au loin frappait son dernier tintin, le moulin bruyant s'arrêta net et tout devint silencieux. Les deux hommes s'étaient levés avec inquiétude. Ils voulurent remettre en marche la roue du moulin mais on eût dit qu'une autre main, plus forte que la leur, annulait tous leurs efforts.

—Que le diable emporte toute la boutique, cria rageusement Crête; allons-nous-en!

Car la peur le gagnait rapidement, et non sans raison. Car au même moment le fanal qu'il portait à la main s'éteignit, Sauvageau fit quelques pas au hasard et tomba lourdement dans l'escalier. Son maître retourna à la table où il ralluma la lanterne et s'assit pour demander du courage à la bouteille à moitié vide, mais comme il se retournait en entendant un bruit de pas légers, il se leva tout droit en poussant un cri de frayeur. Un énorme chien noir aux yeux flamboyants s'avancait sur lui en montrant des crocs acérés.

—Hubert, au secours! cria l'homme; mais la bête piait déjà les jarrets pour s'élaner.

Au même moment, la cloche de l'église tintin de nouveau pour l'élévation: Joachim Crête tomba sur les genoux:

—Pardonnez-moi, mon Dieu, cria-t-il, délivrez-moi du loup-garou! Un crochet de fer se trouvait à sa portée; il l'empoigna, frappa la bête, et tomba vaincu.

Lorsqu'il revint à lui, Hubert lui jetait de l'eau au visage.

—Ton oreille saigne lui cria Joachim, que t'es-tu fait?

—Ce n'est rien, fit l'autre avec embarras, je me suis égratigné il y a deux jours.

—Ah malheureux! cria Joachim Crête, c'était toi!

Le menuisier de Beauséjour retomba en arrière en hurlant et ne retrouva plus jamais l'usage de ses facultés mentales.

SHAWINIGAN, GRAND'MERE ET LA REGION

SHAWINIGAN

Soirée de cartes des Enfants de MARIE

Shawinigan.—Les Enfants de Marie de la paroisse de St-Pierre ont donné, dans la grande salle de l'Ecole de l'Immaculée-Conception et sous le patronage de M. le curé Emile Trudel, une partie de cartes qui a été couronnée d'un franc succès.

L'assistance était nombreuse et enthousiaste. On joua aux cartes avec un bel entrain, chacun espérant du fond du cœur jouer assez bien pour mériter l'un des jolis prix que l'on pouvait voir exposés à l'avant de la salle. Immédiatement après les cartes, un succulent goûter fut servi pendant que l'Union Musicale, dirigée par M. R. Gill en l'absence du Prof. H. Filion, retenait chez lui par la grippe, donnait quelques jolies pièces qui furent très goûtées.

M. le curé Trudel présida ensuite à la distribution des prix suivants: Prix de présence: lampe de table gagnée par M. André Fréreau, don d'une Enfant de Marie. Prix de vestiaire: M. L.-C. Ruel, bibliothèque, don de Mlle Ursule Trudel.

Prix des cartes: 5 parties

M. Albert Duhaime, couverture, don de Mlle Louise Foirier, M. André Fréreau, cadre, don de Mme N.-J.-A. Vermette. Mlle Marie Longval, service à chocolat, don d'une Enfant de Marie. M. R. Coutu, service à chaise, don d'une bienfaitrice. Mme J.-R. Robinson, miroir, don de M. J.-V. Dufresne.

4 parties:— Mlle Catherine Lapointe, coussin, don de Mlle Yvonne Bélanger; M. J.-H. Ledoux, boîte de chocolat, don de Mlle Ricard; M. Louis Fortin, cabaret, don de Mlle Alice Trudel; Mlle Françoise Trudel, service à chocolat, don de M. et Mme Albert Giguère. Mlle Gabrielle Vermette, couverture, don de Mlle R.-H. Coutu.

3 parties:— Mme Thomas Faille, trèfle d'oreillers, don de Mlle J. Duval. Mlle Aurore Martin, cadre don de Mlle M. Caron; M. Robert Boutet, potiche, don de Mme A.-O. Bureau; M. Robert Hébert, appuis-livres, don de Mme J. Lafond; Mme Eugène Baril, service à mayonnaise, don de Mlle Gabrielle Béliveau.

2 parties:— M. Edouard Allard, porte-mouchoirs, don de M. et Mme Georges Dion; Mlle Thérèse Bélanger, bas, don de Mlle L. Caron; Mlle Simone Ferron, bonbonnière, don de Mme N. Huse; Mlle Lucienne Roberge, cabaret, don de la Maison H. Desaulniers & Cie; Mlle Gabrielle Ferron, pot à tabac, don de la Librairie Sauvageau.

1 partie:— Mme J.-V. Dufresne, boîte à cigarettes, don de M. J.-S. Ducharme; M. Marcel Grenier, ceinture, don de M. L. DeLassalle; Mlle Blanche Ayotte, coussin, don d'une Enfant de Marie; M. Luc Sanche, cravate, don de M. J.-D. Hébert; Mlle Rachel Teimosse, potiche, don d'une Enfant de Marie.

Consolation:— Mlle Alice Dubé, carnet, don de Mlle Ida Thibault; Mlle Françoise Emund, panier, don de la Pharmacie Shawinigan; M. Ernest Gravel, tasse à thé, don d'un bienfaiteur; M. Albert Gauvin, pantoufles, don de la Maison Pelletier & Cie; Mme Edm. Duchaine, articles de fantaisie, don d'une Enfant de Marie; M. Albert Ferron, service de toilette, don de Mlle J. S.-Arnaud; Mme Joseph Martin, service à liqueur, don de Mlle Françoise Trudel.

Candidates: 1er prix, Mlle Marie-Anna Allard, \$5.00 en or, don de M. le curé E. Trudel. 2e: Mlle Alice Trudel, don de Mme R. Brouillette.

Foisonneuses: \$1.00, don de M. H. Bergeron, gagnée par Mlle Gab. Béliveau. Servants de tables: boîte de chocolat offerte par Mlle Alice Régis, gagnée par M. Geo. Etienne Lampron.

Les activités de nos policiers et de nos pompiers en 1932

Shawinigan.—Nous publions ci-dessous un fort intéressant rapport des activités de nos policiers et de nos pompiers au cours de l'année 1932. On pourra facilement se rendre compte par les chiffres que nous donnons plus bas que nos Départements de Police et du Feu, dont le Chef J.-N. Longval a la direction, ont passablement abattu de besogne durant l'année qui vient de finir et qui a été, en fait, l'une des plus actives qu'aient connues jusqu'ici ces deux importants départements de l'administration municipale. Nos policiers comme nos pompiers ont réellement fait du beau travail et ils ont largement démontré leur efficacité et leur compétence. On ne saurait certes trop le reconnaître ni trop apprécier leur

dévouement et leur valeur.

Si nous avons aujourd'hui des policiers et des pompiers sur lesquels notre population peut en toute confiance se reposer pour la protéger, il faut en toute justice, en rendre hommage à notre intrépide Chef, J.-N. Longval et à ses vaillants auxiliaires, les Capitaines Arthur Lorange, du Poste No 1, et Willie Vézina, du Poste No 2, qui ont toujours été pour leurs hommes des modèles de ponctualité, de probité, de dévouement et de valeur.

Département de la Police

Appels à la police sans arrestations, 2,336; Personnes en état d'ivresse conduites à domicile, 40; Arrestations pour ivresse, 64; Enfants retrouvés et remis aux parents, 47; Logés sous protection, 776; Chevaux tués sur demande des propriétaires, 17; Chiens tués sur demande des propriétaires, 36; Portes trouvées non fermées au cours de la nuit, 34; Répondus aux appels avec motocyclettes, 1056; Mandats d'arrestation, 62; Mandats de perquisition, 16; Brefs de sommation, 23; Plaintes pour vols, 32; Valeurs trouvées, 822; Arrestations pour avoir troublé la paix, 13; Arrestations pour voies de fait, 18; Arrestations pour vagabondage, 31; Arrestations pour vols, 18; Arrestations pour refus de pourvoir, 4; Arrestations pour avoir tenu des maisons de désordre, 5; Arrestations pour infractions au règlement de circulation, 27; Arrestations pour faux prétextes, 7; Arrestations pour dommages à la propriété, 16; Arrestations pour excès de vitesse, 6; Arrestations de vendeurs de boissons, 18; Arrestations pour automobiles ayant stationné dans les rues, 2; Plaintes pour bicyclettes volées et retrouvées, 2; Animaux trouvés errant dans les rues, 2; Subpoenas signifiés, 53; Prisonniers conduits aux Trois-Rivières, 26; Malades conduits à Québec, 7; Conducteurs d'automobiles en état d'ivresse, 8; Billets "sou du pauvre" Auditorium, 91,424; Billets "sou du pauvre", Parisien, 35,146; Billets "sou du pauvre" Aréna, 17,735; Perception de la taxe du marché, 83,559.45; Nombre de vendeurs sur le marché, 12,979; Lumières rapportées à The Shawinigan Water & Power Co., 261; Maisons placardées, 29; Maisons désinfectées, 32; Mendicants sans permis, 9.

Quatre personnes, un homme, une femme et deux jeunes garçons, se sont noyés au cours de l'année, et il y a eu, en outre, une tentative de meurtre avec mort subite et de l'une des victimes de cet attentat.

Plusieurs enquêtes ont été conduites, en 1932, par le Chef Longval et ses hommes, mais la plus importante fut sans contredit celle qui amena l'arrestation ici de deux faux monnayeurs. Cette enquête, commencée et poursuivie par le Chef Longval et le Capitaine Arthur Lorange, durant près de trois mois, eut son dénouement le 30 décembre 1932 alors que des hommes de la police montée, accompagnés du Chef Longval et du capitaine Lorange, opéraient à Alnville l'arrestation de C. Blackburn, et à Shawinigan même celle d'Armand Gagnon, en même temps qu'ils saisissaient tout un outillage utilisé par Blackburn pour fabriquer de la fausse monnaie.

Dans toute cette affaire, le Chef J.-N. Longval et le Capitaine Arthur Lorange ont le mérite d'avoir découvert la bonne piste et c'est grâce à leurs recherches et à leur flair si les autorités fédérales ont pu mettre un terme aux activités des faux monnayeurs.

Département du Feu

La Brigade des incendies a été bien employée au cours de l'année 1932 puisqu'elle a eu à répondre à 148 appels, dont 20 pour des incendies plus ou moins considérables. Le plus sérieux de ces incendies s'est produit à l'Hôtel Windsor, rue Champlain, à St-Marc, le 14 février 1932. Le feu et l'eau ont causé des dégâts assez importants et le propriétaire de l'hôtel, M. A. Roy, a reçu des assurances une somme de \$10,500.00.

Le 13 septembre, nos pompiers ont, en outre, été appelés à la Baie Shawinigan où deux maisons furent détruites par le feu. Les appels se répartissent comme suit:

Nombre d'appels Inc.	pertes
Janvier	10
Février	21 7 \$16,760.00
Mars	16 3 2,546.00
Avril	15 4 7,463.00
Mai	17 1 2,879.00
Juin	8
Juillet	9
Août	12 2 9,451.00
Septembre	5
Octobre	11 2 7,500.00
Novembre	13
Décembre	11 1 3,320.00
	148 29 \$40,979.00

Les salaires des pompiers pour l'année 1932 se sont élevés à \$3,115.60.

Victoire du Shawinigan Chemicals par 3 à 1

Dans une partie régulière de la Ligue de hockey de la cité, qui a été jouée à l'Aréna local devant une assistance enthousiaste de quelque six cents personnes, le Shawinigan Chemicals a triomphé du S.W.P. par le score de 3 à 1.

Dès le début, la partie s'annonça comme devant être menée rapidement. Elle le fut, en effet, et si bien même qu'au deuxième vingt plusieurs joueurs furent envoyés à la clôture pour avoir usé de méthodes un peu rudes.

Malgré la bonne tenue des joueurs du S.W.P., leurs adversaires finirent continuellement en échec, ne leur laissant aucune chance de scorer.

Le premier point de la partie fut enregistré par Joncas, du Chemicals, après 7.45 minutes de jeu et six minutes plus tard Lefebvre scora l'unique point du S.W.P. à la suite d'une fort belle montée individuelle.

Le Chemicals compta un point dans chacune des deux autres périodes: le premier par G. Perreault assisté de A. Perreault et dans la troisième par Perreault sur une passe de Houde.

En somme, ce fut une très intéressante partie où l'on vit, malgré une glace un peu molle, les joueurs des deux clubs rivaliser d'adresse et d'agilité pour sortir vainqueurs de cette joute.

Sommaire—1ère période

1. Chemicals-Joncas 7.45 min.
2. S.W.P.-Lefebvre 13.15 min.
Punitions: Brouillette, G. Perreault (2), A. Ladrrière.

2ème période

3. Chemicals-G. Perreault (A. Perreault) 3.20 min.
Punitions: Lefebvre, Copping, Shirriff, G. Perreault, Joncas, Crisp, Houde.

3ème période

4. Chemicals-Perreault (Houde) 18.30 min.
Punitions: Houde, Brouillette.
Arbitres: Dr Marc Trudel et J.-P. Walsh.

Elections à la Légion Canadienne, section locale

Shawinigan.—Une assemblée a été tenue, le 16 janvier, à l'Ecole Technique, des membres de la section locale de la Légion Canadienne, qui ont procédé au choix de leurs officiers pour l'année courante, avec le résultat suivant: Président, M. R. Ainslie; 1er et 2ème vice-présidents, MM. F. mile Boyte et Leon Lambert; Comité exécutif: MM. J. Ainslie, W. Harper, F. Trudel; secrétaire-trésorier, M. R.E. Allan.

L'assemblée générale annuelle de la Légion aura lieu à l'Ecole Technique le 19 avril prochain. L'association est maintenant incorporée et est en possession de sa charte qui sera officiellement présentée aux membres d'ici peu par le Col. Jos.-H. Chaballe, M.C., V.D., président du Last Post Fund, et le Lt Colonel de Martigny, de Montréal.

Tous nos concitoyens qui ont servi dans les forces armées ou auxiliaires de l'Empire ou dans l'une des forces alliées au cours de la grande guerre peuvent et sont invités à faire partie de la Légion. Ceux de nos vétérans qui n'ont pas encore retourné leur formule d'adhésion au secrétaire sont priés de le faire le plus tôt possible en adressant cette formule au no. 38b, 1ère rue.

Noces d'or de M. et Mme Napoléon Hébert, de St-Thomas-de-Caxton.

M. et Mme Napoléon Hébert, de St-Thomas de Caxton, très favorablement connus dans tout le comté de St-Maurice, célébraient récemment le cinquantenaire anniversaire de leur mariage, s'étant épousés à Manchester, New Hampshire, le 7 janvier 1883.

Afin de célébrer dignement ce mémorable événement, Mlle Rose Hébert, fille des jubilaires, organisa une grande soirée de famille qui eut lieu à la résidence de M. et Mme Mathias Bournival, 1422 rue. Ces agapes familiales réunirent un grand concours de parents venus de toutes les parties du comté.

Une touchante adresse fut lue aux jubilaires par Mlle Rose Hébert qui en terminant leur présenta, comme marque tangible des bons sentiments qu'elle venait d'exprimer au nom de tous les parents réunis, une bourse rondelette. En répondant aux témoignages d'estime, de considération et d'attachement que l'on donnait à la compagne de sa vie et à lui-même, M. Hébert, ne cacha pas toute l'émotion qu'il ressentait devant une telle démonstration. Il souligna également l'immense plaisir que Mlle Hébert et lui-même éprouvaient à voir ainsi groupés autour d'eux un si grand nombre de parents, dont plusieurs étaient venus d'endroits éloignés, et, après les avoir remerciés avec effusion de

cette grande joie qu'ils leur donnaient, il ajouta que tous deux garderaient de cette fête, qui marquait une étape mémorable de leur vie, un précieux et impérissable souvenir.

En quelques mots bien choisis, M. P. Beaulac, présenté aux jubilaires les hommages de tous leurs parents: enfants, sœurs, frères, neveux et nièces, petits-enfants, et au nom de tous il leur souhaita longue et heureuse vie en exprimant l'espoir de fêter dans dix ans leurs noces de diamant.

La soirée s'écoula fort agréablement au milieu de chansons, danses, musiques, historiettes auxquelles tous contribuèrent. Un vin d'honneur fut servi durant les intermèdes puis un succulent goûter auquel l'on fit largement honneur. Bref l'on s'amusa gaiement jusqu'à une heure avancée et ce ne fut pas sans regret que l'on se sépara, chacun emportant de cette charmante réunion de famille une forte et durable impression.

Ont pris part à la fête, M. et Mme Napoléon Hébert, les jubilaires, leurs filles, Mmes Mathias Bournival, Maurice Coutin, Mlle Rose Hébert, de Shawinigan; Mme Nap. Martin, de St-Thomas de Caxton, leurs gendres, MM. Mathias Bournival et Maurice Coutin, leurs petits-enfants, Marcel Bournival, Gabrielle, Gertrude et André Coutin.

Autres parents: M. et Mme Octave Bédard, de Ste-Flore, Mme Majorique Lafranière, Mme Euchariste Lafranière, M. P. Beaulac, ex-échevin et Mme Beaulac, M. et Mme Wilfrid Mercier, famille Alfred Champagne, M. et Mme Jos. St-Arnaud, M. et Mme Albert Lafranière, Mme Régina Grenier, M. Doré Grenier, Mlle Etienne Maisonneuve, de Shawinigan, M. et Mme Idélie Lafranière, M. et Mme Alfred Sévigny, M. et Mme Alfred Auger, M. et Mme Oseur Lafranière et leurs enfants, M. Arcès Lafranière, Mlle Thérèse Bédard, M. Généré, Germain et Albert Bédard, de Ste-Flore, M. Arthur Bourassa, de Worcester, Mass., M. et Mme J. Gélinas, de St-Gérard.

Grand'Mère

Le "VI-TONE" de Shawinigan vaincu par le VOLTIGEUR par 4 à 3.

Grand'Mère.—Devant une grande foule de spectateurs nos jeunes joueurs du CANADIEN-VOLTIGEURS ont vaincu leurs plus gros et puissants adversaires du VI-TONE, de Shawinigan par un score final de 4 à 3 dans une partie très contestée et des plus intéressantes. Le jeu fut très vite et le jeu d'ensemble fut à l'honneur chez les deux équipes. Composé d'une forte partie des anciens joueurs du Baseball de la Ligue de la Cité de Shawinigan, l'équipe du VI-TONE était fort redoutée de nos jeunes VOLTIGEURS, mais grâce à leurs passes supérieures ils vainquirent leurs adversaires et s'attirèrent les applaudissements nombreux des spectateurs. Nous donnons ci-après l'alignement et le score de cette rencontre:

Can.-Volti	Can.-Volti
Ducharme L.	Buts
Lord J.-P.	Déf.
Morin R.	Déf.
Levasseur F.	Déf.
Morin G.	aile d.
Brodeur G.	aile g.
Dufour L.-P.	Subst.
Marcel R.	Boudreau A.
Godin E.	Boudreau S.
Levasseur H.	Camirand J.
Carufel B.	Bordeleau H.
Hébert P.	Perreault E.
	Dontigny M.
	Neault R.

Arbitres: Ernest Huard et P. Dudomaine. Juges des buts: Achille Adams et C. Rheault. Chronomètre: Jos.-A. Matteau.

Première période: Voltigeurs, Maillette, 8 m.

Deuxième Période: Voltigeurs, La fontaine (Adams) 2m. Vi-Tone, Brodeur, 16 m. Voltigeurs, Adams 1 m.

Troisième période: Vi-Tone, Levasseur (Brodeur) 4m. Voltigeurs, Ferron (Lafontaine) 8 m. Vi-Tone, Levasseur (Hébert), 6 m.

Pénalités: Boudreau (2) — Ferron, Mercier, Maillette et Carufel.

Le COLLEGE et l'AMICALE font partie nulle de 4 à 4

Grand'Mère.—Sur la patinoire du Collège, devant une foule considérable de spectateurs les anciens du Collège portant les couleurs de l'équipe de l'AMICALE ont joué une intéressante partie avec les finissants portant les couleurs du COLLEGE, laquelle partie s'est terminée par un score égal de 4 à 4. Malgré le mauvais état de la glace la partie fut très belle et intéressante. Il revais dans que les

vieux ont eu un peu de fil à retordre à leurs jeunes et rusés adversaires lesquels ont beaucoup d'entraînement et jouent un beau jeu d'ensemble. Far contre les "vieux" ont encore à la mémoire leurs sciences d'autrefois et s'en sont servis pour lutter contre leurs jeunes adversaires.

Il va sans dire que cette partie nulle n'a restera pas là et qu'une autre rencontre aura lieu sous peu afin de décider laquelle des deux équipes sera la meilleure.

Nous donnons ci-après l'alignement et le sommaire de cette rencontre:

AMICALE COLLEGE

Amicale	College
Gervais Léo	Buts
Villemure Fr.	Déf.
Berthiaume D.	Desbiens
Berthiaume H.	Desbiens
Laeroix Chs	aile g.
Laerte Eug.	centre
Ayotte Alfred	Sust.
Dorais Wilr.	Fugère
Flageole L.	Bourassa

Première période, Collège Chs Vennes, 6 m. Collège J.-P. Hallé, 11m.

Deuxième Période, Amicale, Laerte, 7 m. Collège, Fugère, 3 m. Amicale, Horm. Berthiaume, 3 m.

Troisième période, Amicale, F. Ayotte, 9 m. Collège, Desbiens, 5 m. Amicale, Laeroix, 5 m.

Période supplémentaire, pas de point.

Période supplémentaire, pas de point.

DANS LA LIGUE DE LA CITE

Maroons vaincus par TIGERS par 10 à 7

Grand'Mère.—Evidemment malchanceux nos amis de l'équipe des MAROONS étaient par défaites sur défaites depuis le commencement des hostilités dans la Ligue de Hockey de la Cité de Grand'Mère. Ainsi ces jours derniers, ils se mesuraient avec l'équipe des TIGERS et subirent une nouvelle défaite par un score final de 10 à 7. Malgré l'inégalité du score la partie fut très belle et intéressante, vaine comme vainqueurs luttèrent avec courage, les premiers pour conserver leur avance et les seconds pour essayer de prendre le terrain perdu.

—ces parties de la Ligue de la C. te attirent toujours une foule nombreuse de spectateurs qui apprécient beaucoup à ce sport d'hiver.

MAROONS TIGERS

Landry P.	Buts	Foucher Rol.
Duguy H. <td>Déf.<td>Richardson G.</td></td>	Déf. <td>Richardson G.</td>	Richardson G.
Lavolette J. <td>Déf.<td>Hanna Ted</td></td>	Déf. <td>Hanna Ted</td>	Hanna Ted
Haves John <td>centre<td>Lord Gratien</td></td>	centre <td>Lord Gratien</td>	Lord Gratien
S.-Cyr Omer <td>aile d.<td>Cournoyer B.</td></td>	aile d. <td>Cournoyer B.</td>	Cournoyer B.
Bordeau G. <td>aile g.<td>Denoncourt R.</td></td>	aile g. <td>Denoncourt R.</td>	Denoncourt R.
Boisvert <td>Subst.<td>Berthiaume</td></td>	Subst. <td>Berthiaume</td>	Berthiaume
Guay Elz. <td>Gagnon J.-P.<td></td></td>	Gagnon J.-P. <td></td>	
Bishop W. <td>Lamarche M.<td></td></td>	Lamarche M. <td></td>	
Dudomaine P. <td>Juneau R.<td></td></td>	Juneau R. <td></td>	
	Lahaie P. <td></td>	

Arbitres: Troy Blinco et L. Gagnon. Juges des buts: R. Dallaire et Chs Lavallée. Chronomètre: Jos.-A. Matteau. Pénalités: Camille Desrosiers.

Première période, Maroons, S.-Cyr, 5 m. Tigers Gagnon, 5 m. Maroons, Guay, 7 m. Tigers, G. Lord, 1 m. Tigers, Juneau, 1 m.

Deuxième période, Tigers, Gagnon, (G. Lord), 1.30 m. Tigers, Gagnon, (G. Lord) 3 m. Tigers, Cournoyer (Lamarche) 1 m. Maroons, Bordeleau, 6 m. Tigers, Richardson, 30 sec. Maroons, Bordeleau, 30 sec. Maroons, Boisvert, 4.00 m.

Troisième période, Tigers, Hanna, (Cournoyer) 4 m. Maroons, Bishop (Guay) 5 m. Maroons, S.-Cyr, 3 m. Tigers, Gagnon, 1 m. Tigers, G. Lord, (Juneau) 2 m. Pénalités: Lavolette (2) Richard son et Bishop.

LA BAIE SHAWINIGAN

Naissance

M. et Mme Armand Godin, née Cécile Gélinas, un fils baptisé Joseph-André-Gérard. Parrain: M. Eddie Godin. Marraine: Mlle Antoinette Gélinas, de S.-Boniface de Shawinigan. Porteuse, Mlle Jeannette Godin. Nos félicitations.

En visite chez M. et Mme Edm. Bourassa; M. et Mme Jos. Bourassa, des Trois-Rivières; M. Georges Dupont, de S.-Etienne des Grès.

—MM. Adolphe Martin, Joseph Lapointe et Alphonse Brisset, aux Trois-Rivières, par affaires ces jours derniers.

—Mme Omer Pellerin, de Louiseville, chez sa sœur, Mme Ernest Blanchette.

—M. et Mme Arthur Grondin et leurs enfants, à St-Maurice, chez des parents.

—MM. et Mmes Arthur et Alfred Vallée, à Maskinongé le jour de Noël.

Ajoute de la saveur au repas

THE "SALADA"

"Frais des plantations"

6037

—M.M. Robert et Bruno Matteau, de Montréal, en visite chez M. Albé Mélançon, où ils ont visité leur sœur Mlle Lucille Matteau.

—M. et Mme Hormidas S.-Louis, de Joliette, chez M. Pierre Irma S.-Louis et Arthur Vallée.

—En visite chez Mme Alfred Doucet et M. Azarie Lacombe, M. et Mme Lucien Doucet, et leur famille, de Shawinigan Falls, M. et Mme Alfred Doucet et leur famille, de Port Alfred.

Joseph, le Juste signifie qu'il est juste dans ses paroles, juste dans ses actions, juste dans la loi, juste dans la perfection de la grâce évangélique.

Origène

La victoire est toujours assurée à l'âme de bonne volonté.

-0-0-0-

A l'égard de Dieu, tout partage est une injure, tout délai une espèce de refus.

-6-6-6-



Le métier de jockey n'est pas toujours facile et sans danger.



"Il m'informe qu'ils sont sains et saufs"

Jos Bessette et sa femme se demandaient s'ils devaient laisser les enfants se rendre à l'école ce matin-là. Tout laissait prévoir une tempête de neige. Ça ne manqua pas. Vers trois heures, elle éclatait. Rafales de vent et giboulées de neige.

Jos était vivement inquiet et sa femme encore plus. Puis il pensa au téléphone. Il appela Fred Sabourin qui habite non loin de l'école le priant de surveiller le passage de ses deux gars.

Vingt minutes plus tard Sabourin l'appela. Les enfants étaient chez lui à se chauffer. "Combien je suis content que nous ayons le téléphone," disait Jos. "Nous ne pourrions pas nous en passer," ajoutait sa femme.

Pour 30 cents vous pouvez téléphoner à environ

100 milles

en appelant entre 8.30 et 9.30 p.m. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Le service de Longue Distance

est remarquablement bon marché



Banques
Bourse
Mines

PAGE FINANCIERE

Le Commerce au Canada

L'histoire de notre commerce extérieur en 1932 présente quatre particularités distinctes. En premier lieu, nous avons réussi à transformer une balance commerciale adverse de dix-sept millions en une balance favorable de cinquante millions; deuxièmement, après un fléchissement de plusieurs années, nos exportations en Grande-Bretagne ont augmenté de cinq millions; troisièmement, nos importations des Etats-Unis ont baissé de cent trente-six millions; nous avons, enfin, vendu à la Russie pour près d'un million et demi à rapprocher de \$347,000 l'exercice précédent.

Se chiffrant par un peu plus de 513 millions, les sorties de marchandises accusent une diminution de 118 millions et les entrées, s'établissant à 463 millions et trois quarts, une diminution de 184 millions et quart. Comme à l'ordinaire, les céréales forment le plus gros de nos exportations, \$168,564,487, montant supérieur à celui de l'an dernier. Les autres postes en amélioration sont: les viandes, six millions et demi contre quatre millions et quart, le cuivre, dix-neuf millions contre quinze en 1931. Par ailleurs, les expéditions de poissons ont fléchi de vingt-cinq à dix-huit millions, de fourrures de treize à dix, de produits laitiers de quinze et demi à douze, de papier-journal de cent onze et demi à quatre-vingt-cinq et demi, de métaux non-ferreux de soixante-quinze à cinquante et un millions.

"L'Economiste Canadien"

Les fonctions et le rôle des Banques

par La Banque Canadienne de Commerce

Circulation des billets

La monnaie fiduciaire en circulation au Canada consiste, pour 76p. 100, de billets émis par les banques canadiennes. La nature de ces billets est donc une question primordiale pour le peuple canadien.

Ils sont émis par les banques et y font retour tous les jours dans le cours ordinaire des affaires. Lorsqu'il se fait un prêt ou un retrait d'argent, la circulation augmente; à chaque remboursement ou à chaque dépôt, la circulation diminue. Comme les prêts à court terme et leur liquidation régulière sont de l'essence des banques commerciales, et comme l'esprit d'économie et les bonnes méthodes d'affaires poussent à déposer les épargnes et les fonds de roulement, la circulation des billets ne dépasse pas la demande réelle. D'autre part, comme le prêt d'argent à court terme pour des fins commerciales est la principale fonction d'une banque et sa plus grande source de profits, et comme les déposants effectuent des retraits pour leurs besoins courants, la circulation ne saurait descendre au-dessous de la demande effective.

L'émission des billets de banque est soumise à certaines limites légales, qui, sans mettre d'obstacle à son expansion et à sa contraction automatique, la protègent mieux contre l'inflation. Sauf pendant les six mois que dure le mouvement des récoltes, alors qu'un supplément de 15p. 100 du capital et de la réserve réunis est autorisé, la circulation de chaque banque est limitée au montant de son capital payé et intact; toutefois, une banque peut dépasser cette limite en déposant de l'or ou des billets du Dominion à la Réserve centrale d'or. Grâce au remboursement quotidien, de leurs billets dans les chambres de compensation, les banques émettrices assurent leur circulation au pair dans tout le Dominion.

Les porteurs de billets sont des créanciers privilégiés; la circulation des billets constitue une charge prioritaire contre l'actif, et, si celui-ci se trouve insuffisant, une charge contre le Fonds de Remboursement des billets de banque, auquel toutes les banques apportent leur contribution. Depuis 1880, année où on accorda la priorité aux billets, la circulation de toutes les banques, y compris celles qui ont été liquidées, a été remboursable à sa pleine valeur; ainsi, ce moyen d'échange a répondu à l'une des premières conditions de son utilité et de sa valeur.

Circulation et inflation

On soulève souvent la question de savoir si, en période de dépression, on ne devrait pas injecter dans la circulation fiduciaire d'un pays une certaine dose d'inflation ou de "réflation", avec l'intention avouée ou tacite de relever le niveau général des prix. (La question envisagée ici — il faut éviter toute confusion — est distincte de celle de l'ajustement du niveau respectif des prix de différents types de produits comme, par exemple, les matières premières, et les objets

fabriqués, ou encore celui des prix de gros, et des prix de détail). Le critère final de l'inflation, c'est la hausse des prix intérieurs au-dessus du niveau mondial, et le signe extérieur auquel on la reconnaît, c'est la dépréciation de la monnaie par rapport à l'or, d'où il résulte que les exportations sont favorisées au détriment des importations, que le pays en question a l'avantage sur ses concurrents sur le marché à l'exportation, qu'il peut recevoir plus facilement les paiements de ses débiteurs, mais qu'il trouve difficile d'effectuer les paiements à ses créanciers.

On ne peut nier que l'inflation a des avantages temporaires, pourvu que le résultat net des facteurs indiqués ci-dessus soit avantageux, mais nombre de facteurs compliqués peuvent modifier la situation. En ce qui concerne les marchandises, il faut tenir compte du rapport des prix entre les exportations et les importations. Avec une monnaie dépréciée, un pays qui importe surtout des matières premières et exporte des produits finis s'en tirera beaucoup mieux qu'un autre dont le commerce s'oriente inversement, parce que les matières premières qu'il importe sont presque invariablement à un niveau inférieur à celui des produits finis qu'il exporte. Il y a eu des exceptions à ce rapport des prix entre matières premières et produits finis, par exemple, au moment où l'argent et le sucre brut se vendaient des prix de famine, mais ce principe est généralement vrai. Encore une fois, la possibilité d'obtenir toute la différence de prix correspondant à la dépréciation de la monnaie nationale dépend de l'existence d'un marché de vendeurs. Il ne s'ensuit pas le moins du monde, par exemple, que la dépréciation du dollar canadien va nécessairement provoquer une hausse équivalente du prix du blé à Winnipeg; on conçoit que le marché soit tellement sous l'empire des importateurs anglais que le prix à Liverpool tende à baisser, annulant ainsi une bonne part de la prime en monnaie canadienne. En réalité, c'est Liverpool qui fixe le prix international du blé et qui, par conséquent, commande les prix sur les marchés qui dépendent du commerce d'exportation, comme Winnipeg et Vancouver, tandis que les marchés qui s'intéressent surtout à la demande intérieure, comme Chicago, sont plus libres pour fixer leur propre prix, lequel pour les fins de l'exportation est purement nominal lorsqu'il s'écarte de celui de Liverpool. Quant au remboursement des dettes, il faut se rappeler que si les dettes doivent être acquittées en une monnaie d'or ou son équivalent, la prime de l'or constituera un fardeau de plus.

Les avantages de l'inflation dépendent de l'acquiescement passif des autres pays intéressés. Ils ne subsistent que tant qu'on ne prend aucune mesure de représailles, mais l'expérience des dernières années montre que celles-ci ne tardent pas à survenir. Les droits de douane et les dispositions contre le dumping ont presque invariablement constitué le moyen de répondre au pays qui tente, sous le

couvert de sa monnaie dépréciée, de vendre moins cher que ses concurrents. De plus, la dépréciation agit comme une sorte de droit de douane automatique sur les importations, ce qui fait monter les prix intérieurs et finit par affecter le coût de la vie de toute la nation. Il y aura, naturellement, un espace de temps pendant lequel les avantages pourront l'emporter sur les inconvénients, mais le fardeau qui s'accumule doit être supporté dans l'intervalle par l'une ou l'autre des classes économiques, ou peut-être par l'Etat lui-même, auquel cas il faut augmenter les impôts ou grossir la dette nationale.

Au cours d'une discussion tenue à l'"Institute of Politics", à Williamstown, cet été, les difficultés qui accompagnent tout programme d'inflation isolée furent mises à l'étude. "Il semble tout à fait impossible, dit le résumé des arguments invoqués par un grand économiste, pour un pays isolé, qu'il soit sous le signe de l'or ou du papier-monnaie, d'organiser avec succès un mouvement mondial de hausse des prix au moyen de l'inflation, pour la simple raison qu'un pays à éalon-or y perdrait son or et serait finalement obligé d'abandonner l'éalon-or. Un pays à monnaie fiduciaire, s'il tentait lui-même la "réflation", verrait tout simplement les cours du change aller à l'encontre. Les partisans enthousiastes des systèmes monétaires à base de papier oublient que, justement parce que la monnaie fiduciaire n'est plus liée à l'or, l'action monétaire d'un pays se trouve limitée au territoire où circule son papier-monnaie. Dès lors, s'il doit y avoir une politique d'inflation dirigée, il doit exister une entente générale entre les banques centrales du monde entier, du moins entre les plus importantes."

En dehors d'une action internationale, une politique d'inflation volontaire de la part de n'importe quel pays aboutirait finalement à déprécier la monnaie de ce pays, avec tout ce qui accompagne une telle dépréciation.

Si l'on regarde en face ce qu'implique l'inflation, il devrait être possible de voir sans s'alarmer inutilement une expansion temporaire du crédit et de la circulation fiduciaire, si elle se fait dans le cours ordinaire des affaires. C'est une expansion de cette nature qui s'est produite récemment au Canada par le jeu de la loi de finance qui, a permis aux banques à charte d'ajouter \$35,000,000 à leurs réserves. Le "Journal of Commerce" de New-York, en premier New-York, commentait ainsi cette mesure: "Elle rend possible une inflation restreinte de la circulation fiduciaire, mais c'est une mesure modeste si on la compare à la méthode adoptée en notre pays (les Etats-Unis) et en Grande-Bretagne." En réalité, elle correspond, sur une petite échelle, aux opérations des banques centrales de ces deux pays. Voici, brièvement, comment le Premier Ministre a expliqué l'opération devant la Chambre des Communes.

"Dans la récente transaction, les banques ont acheté des bons à deux ans du Dominion du Canada, portant intérêt à 4 pour cent, et ces bons leur servaient de garantie pour obtenir une avance du même montant en vertu de la loi de Finance, ce qui va gonfler leur caisse et augmenter sensiblement leur capacité de prêt. Cette opération diffère dans la technique, mais non dans la réalité, de la politique normalement suivie par les banques centrales dans divers autres pays."

"Après avoir montré que nous pouvions traverser la tourmente, je sens que nous pouvions légitimement — dans la proportion restreinte qui se trouve notre cas — nous joindre aux autres pays dans l'adoption de mesures monétaires destinées à favoriser la reprise. Cependant, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans ce sens et, comme je l'ai affirmé plusieurs fois antérieurement, notre pays ne s'écartera pas des principes reconnus d'une saine monnaie."

Il est malheureux que les dépêches des journaux aient laissé entendre qu'il y avait un rapport entre cette opération de \$35,000,000 et le dernier Emprunt de \$80,000,000 du Dominion du Canada, si bien que l'impression se répandit que la première opération avait pour but de compléter l'emprunt si celui-ci n'était pas entièrement souscrit. Bien que les deux émissions aient presque coïncidé, il n'est que juste envers le Gouver-

nement fédéral de signaler que le Gouvernement avait communiqué aux banques son désir d'augmenter les facilités de crédit en vertu de la loi de Finance, au moins un mois avant que fût définitivement décidé le lancement de l'emprunt de \$80,000,000, lequel, comme question de fait, fut un succès sur toute la ligne. Sans trahir aucun secret, on peut déclarer que les intentions du Gouvernement, telles qu'expliquées dans la déclaration du Premier Ministre devant la Chambre des Communes, furent pleinement exposées aux gérants généraux de toutes les banques à charte, qui y donnèrent leur complet assentiment. Il est à voir quel sera le résultat de cette augmentation des facilités de crédit. Il est encore trop tôt pour juger des résultats que l'intervention analogue du gouvernement américain a produits; mais le public canadien peut être assuré que le Gouvernement et les banques, par cette mesure, ont agi en vue de l'intérêt général du pays, sans sacrifier les principes d'une monnaie saine, auxquels le Gouvernement reste attaché.

Quelle qu'en soit la cause immédiate, la dépréciation d'une monnaie nationale par rapport à l'or est toujours un avertissement. C'est un ultimatum direct à l'économie nationale d'avoir à corriger sa balance défavorable des paiements internationaux et à équilibrer son budget. Poursuivre délibérément une politique d'inflation prononcée (particulièrement en faisant marcher les presses à imprimer du Gouvernement plus qu'il n'est normal) alors que la monnaie est déjà dépréciée, serait faire fide et avertissement. L'histoire des dernières années est trop remplie d'exemples des formes extrêmes d'inflation pour ne pas dissiper toutes illusions touchant la durée des avantages qu'elle procure, surtout dans le cas d'un pays comme le Canada, dont l'économie repose sur le commerce extérieur.

"La Banque Canadienne de Commerce."

ST-JUSTIN

Mariage Toupin-Dauphinais

Dernièrement fut béni dans notre église paroissiale le mariage de M. Raymond Toupin et Mlle Lucille Dauphinais.

M. Joseph Toupin servait de témoin à son fils et M. Dauphinais accompagnait sa fille.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par l'abbé Léo Bérard qui officia à la messe.

Pendant la messe la chorale des jeunes filles sous la direction de M. le notaire J.-E. Langlois exécutèrent avec succès un joli programme de musique. Mme A. Lafrenière touchait l'orgue.

Après la cérémonie les nouveaux époux et les invités se rendirent à la demeure de M. Dauphinais, père de la mariée pour y passer la journée.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Raymond Toupin, nouveaux mariés, M. et Mme Jos. Toupin, M. et Mme Jos. Dauphinais, Léonard Toupin, Marie-Ange Dauphinais, Roland Dauphinais, Jeanne-Arce Toupin, de St-Justin, M. et Mme Lionel Toupin, M. et Mme Edgar Toupin, de Shawinigan, Mme Vve Dauphinais, M. et Mme Philias Ayotte, Mme Vve Giguère, de St-Justin, M. et Mme Joseph Gagnon, Angélique et Germain Gagnon, Simone Gagnon, de Maskinongé, M. et Mme Hermidas Barrette, M. et Mme Charles Baril, Adolphe Lafrenière, Rosaire Lafrenière, M. et Mme Chs. Clément, Edgar Clément, M. et Mme Henri-Paul Ladouceur, Béatrice et Cécile Morin, de St-Justin, Hédée Gaboury, Claire-Itha Toupin, Maurice Clément, Parmélie Lajoie, M. Irène, Edgar et Gérard Bellemare, Annette et Imelda Bellemare, Joseph-Pierre Ladouceur, Eva et Thérèse Ladouceur, Donat Bellemare, Yvonne et Irène Bellemare, Armand et Cécile Thibodeau, Laurette et Jeannette Lafrenière, Arthur Doucet, Irène et Laurette Doucet, Amanda Mandeville, Léopold Pélipin, Paul St-Pierre.

Aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Imposantes funérailles de M. Antoine Lefebvre

TROIS "CLAIMS" A VENDRE

de tout premier ordre, parcourus par des veines de 15, 25, et 30 pieds de large portant de l'or. Ces veines peuvent se retracer sur toute la longueur des claims de formation de porphyre et de quartz en contact avec le schiste. Il y a aussi plusieurs autres petites veines. Le propriétaire vendrait ou donnerait une option de travail à un syndicat. Ces claims se trouvent dans le Canton de Skead, Ont., non loin des mines opérantes du Boston Creek. S'adresser pour information à H. Carignan, 167 Blvd Lavolette, Les Trois-Rivières.

CARTES PROFESSIONNELLES

W.-H. FONTAINE, O. D.
SPECIALISTE POUR LA
VUE, diplômé de l'Institut
K.C.H.O.S., Kansas City,
Mo. Licencié et Diplômé
de la A.O.O.P.Q.

OPTOMETRISTE
OFFICIEL DU
CANADIEN PACIFIQUE
SPECIALITE
Maux de tête — Yeux
croches redressés sans opé-
ration.

Livraison immédiate de
tout ouvrage. Consulta-
tions: lundi, mardi, mer-
credi et jeudi 9 a. m. à 6
p. m., vendredi et samedi
de 9 a. m. à 9 p. m.

1008 St-Maurice, Tél. 965

A. D. Gascon
Louis Parant
GASCON & PARANT
ARCHITECTES
Trois-Rivières
144, rue St-François-Xavier
Tél. 266

4-a Alexandre Tél. 401
(voisin Edifice Ameau)
Dr C. BARIBEAU,
B. A., M. D.
Ex-élève des hôp. de Paris
Ex-interne de l'hôpital
Notre-Dame.
Spécialité: Chirurgie gé-
nérale, appareil urinaire.
Consultations: 1.30 à 4 p. m.
Le soir: 7 à 8 hres.
Visites à domicile sur
appointement.

U.-J. Asselin,
Ernest-L. Denoncourt
Asselin & Denoncourt
Architectes
Edifice Ameau, 6e étage,
Téléphone: 963

Tél.: Bureau 658
Résid. 2274
Dr J.-H. BELAND
Chirurgien-Dentiste
(En face du Marché)
26 Des Forges.
Heures de Bureau:
9 à 5 hres.
Soir: 7 à 8 hres les lundi,
mercredi, vendredi.
Spécialité: DENTIERS.

56, Ave Lavolette Tél. 1526
Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris,
Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPECIALITES
Chirurgie des organes gé-
nito-urinaires, du sys-
tème osseux et du tube
digestif.
Consultations:
Au bureau: 2 à 4 hres et
7 à 8 hres p. m.
A domicile sur rendez-vous.

Téléphone: 328 et 329
ROGER BISSON
Avocat et Procureur
EDIFICE AMEAU
6e Etage
Angle Notre-Dame et
Alexandre
TROIS-RIVIERES

Téléphone Bell 1000
DUPLESSIS, LANGLOIS
& LAMOTHE
Avocats
4, St-Joseph, 3-Rivières

Tél. 328-329 C.P. 640
HENRI BISSON
Comptable et Liquidateur
Syndic er. matière de
faillite. Règlement entre
débiteurs et créanciers.
Perception et achat de
comptes. 35 ans d'expé-
rience à votre service.
Edifice Ameau, 6e étage
Angle N.-D. et Alexandre
TROIS-RIVIERES

J.-A. Trudel, J.-E. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argent à prêter, Règle-
ments de faillites et de
successions. Examens de
titres, difficultés commer-
ciales. Collection, etc.
Bureau: 36, rue Alexandre
Tél. Bell 491, 3-Rivières

Tél. 233
Chs. Bourgeois
B.A. LL. M.
Avocat
26, rue St-Joseph 26

Dr Roch Hébert
SPECIALISTE
aux Hôpitaux Cooke
et St-Joseph
Maladies des yeux, des
oreilles, du nez et de la
gorge.
Heures de consultations:
9 à 12 heures a. m.
1 à 5 heures p. m.
7 à 8 heures p. m.
58 Royale, coin Plaisante
Tél. — 1425

Jules Caron
Architecte
30, rue Bonaventure,
Tél. 726
Les Trois-Rivières

Tél. 401 Heures de Bureau:
10 à 12 — 2 à 5 — 7 à 8
tous les soirs.
SPECIALISTE
Pour les maladies des yeux,
oreilles, nez et la gorge.
Dr BENOIT JACOB, M.D.
Ex-arsistant à la clinique Na-
tionale Ophtalmologique des
Quinze-Vingts, Paris, ex-élève
à l'hôpital Baugicaut, Paris,
ex-interne de l'hôp. Normand
& Cross.
4a Alexandre, Trois-Rivières

Tél. .055
Jean-Marie Bureau
B.L., LL.B.
Avocat et Procureur
38, rue Hart
Les Trois-Rivières

Tél. 930 Casier Postal 310
Bureau, Bigué, Gouin, Girard &
Provencher, Avocats
Jacques Bureau, C.R.
Philippe Bigué, C.R.
Georges Gouin, C.R.
Léon Girard, LL. L.
Raoul Provencher, B.L.
110, rue Des Forges,
Edifice Power
Les Trois-Rivières

Tél. Bureau 35
Résidence 1959f
Alphonse Lamy, L.L.L.
NOTAIRE
Dépositaire du greffe du
notaire L.-Philippe Mer-
cier.
25 Alexandre, 3-Rivières
Bureau du soir,
le vendredi de 7 à 8 heures.

Casier Postal 556—Tél. 235
J.-A. Lemire, LL.L.
Notaire
Argent à prêter. Examen
de titres. Règlement et
administration de succes-
sions, etc.
40, Alexandre, (Coin Hart)
Les Trois-Rivières

Tél. 2114-m
Joseph Barnard
Avocat
540, rue Des Forges

Le Manifeste de la Jeune Génération

POUR LA DEFENSE DU FRANÇAIS

Nous nous adressons pour la seconde fois à la jeunesse canadienne-française. Elle a répondu à notre premier appel avec enthousiasme dans un vaste mouvement d'ensemble. Nous avons polarisé des énergies jusque là inactives et qui ne demandaient qu'une occasion de se mettre en valeur. Nous la leur avons donnée. Nous fournissons un nouveau but à cet effort collectif et nous désirons un moment d'audience auprès de cette authentique jeunesse (on nous qualifie d'écœurement de jeunes vieillards) afin qu'elle prenne connaissance de notre seconde initiative et des raisons qui nous l'ont fait adopter.

Le Manifeste de la Jeune Génération

Les journaux français de la province ont presque tous publié le Manifeste de la Jeune Génération; en la commentant, depuis Québec jusqu'à OTTAWA, à peu près partout favorablement. Il n'indique donc pas que les réclamations d'un groupe de jeunes gens de Montréal, mais un état d'esprit qu'il convient de souligner fortement. C'est ce manifeste que nous soumettons maintenant au public du Canada français tout entier. Nous lui demandons de le relire sans hâte et de l'appuyer de sa signature. Nous rappelons ici nos principales réclamations.

Ce que nous demandons

I.—Le français est langue officielle du Canada autant que l'anglais. Ce qui n'empêche point certaines publications fédérales d'être rédigées exclusivement en anglais. Autre anomalie non moins grave: la monnaie d'un état bilingue est unilingue. Nous protestons contre cet état de choses, qui consacre la supériorité d'une race pour l'humiliation de l'autre.

II.—Nous entendons que l'on ne dénature point la pensée des Pères de la Confédération; nous voulons que les nôtres soient équitablement représentés dans le fonctionnarisme d'état. Nous payons notre part d'impôt; c'est notre droit d'exiger une représentation équitable dans tous les ministères fédéraux.

III.—Ce que nous demandons à Ottawa, nous le demandons également aux nôtres et à tous ceux qui pratiquent l'industrie et le commerce dans le Québec.

Cette question de l'industrie et du commerce pose un problème beaucoup plus grave et de plus grande ampleur. Les Canadiens-français sont en train de devenir chez eux un vaste peuple de prolétaires. Nous demandons à nos politiques et à nos économistes de redresser cette situation.

Appel au peuple Canadien-français.

Nous faisons donc appel à la jeunesse, à toute la jeunesse de notre race: à la jeunesse universitaire, à la jeunesse des collèges et des écoles, à la jeunesse ouvrière, à la jeunesse agricole, à la jeunesse professionnelle. Que dans tous les domaines de la vie nationale le souci s'éveille, ardent, de reconquérir les positions perdues, de faire meilleur l'avenir. C'est à un vaste labeur intellectuel, littéraire, artistique, scientifique, économique, national, que nous, les jeunes, sommes conviés par les exigences de notre temps. Souvenons-nous que nous ne serons les maîtres-chez nous que si nous devenons dignes de l'être.

Nous demandons aux générations qui nous précèdent, et que cette question intéresse autant que nous, de collaborer à la tâche commune. Qu'elles appuient de leur expérience et de leur sagesse notre jeune enthousiasme.

"Encore une pétition?"

"Encore une pétition?" diront les sceptiques, en se croisant les bras: "Encore une liasse de papier qui ira dormir dans les tiroirs d'Ottawa!"

Nous rappelons à ces braves gens, qui se croient fort intelligents de ne rien faire, que nous vivons en démocratie. Nos représentants, handicapés par les exigences de parti et de patronage, ont besoin de se sentir appuyés, quand ils réclament pour nos droits. Si nous ne manifestons pas clairement notre volonté, nous aurons mauvaise grâce à leur reprocher leur indolence.

Le temps est éminemment propice au lancement d'un mouvement comme celui-ci. La crise économique a plongé l'univers entier dans le marasme. On sent désor-

Les Syndicats fêtent...

(suite de la page 3)

paraissent des besoins réels, les salaires subissent une baisse.

"La loi économique est aveugle, poursuit-il. Monseigneur. Mais heureusement, sur le siège de Pierre veillait le successeur de Pierre. Il vit la misère dans laquelle l'ouvrier était plongé et voulut le relever. Il écrivit l'encyclique Rerum Novarum. Le travail de l'ouvrier est personnel et l'ouvrier a le droit de vivre de son travail. Les gouvernements doivent fixer un salaire minimum. L'engagement est un contrat et les deux signataires du contrat doivent être sur un pied d'égalité. L'ouvrier a le droit de s'unir afin de se mettre sur un pied d'égalité avec l'employeur et de pouvoir traiter d'affaires d'une façon équitable.

Cet appel de Rome a été entendu au Canada. "L'une des gloires de Monseigneur Cloutier, déclara Son Excellence Mgr Comtois, est d'avoir été l'un des pionniers de l'organisation ouvrière au pays. Avec Léon XIII et Pie XI, Monseigneur Cloutier a répété ce mot du Christ: "J'ai pitié de cette foule".

Prendre la part de celui dont on abuse, est un principe que l'Eglise a toujours appliqué. Dès le commencement elle combattit l'esclavage. Au Moyen-Age, elle créa les Corporations Ouvrières qui possédaient des fonds de Secours. Les pays se sont divisés les uns contre les autres et les peuples se sont divisés entre les princes. Les peuples se fatiguent de tout. Le peuple juif alla même jusqu'à se fatiguer de la manne parce qu'il regrettaient les oignons d'Égypte.

Le roi fut remplacé par la démocratie "où l'on prétend, déclara Monseigneur Comtois, que le peuple même". Les corps de métiers furent abolis. Les employeurs se montrèrent hostiles aux syndicats. Ils veulent être seuls juges de la valeur du travail de leurs employés. Mais la crise leur ouvrit les yeux et ils leur permirent aux ouvriers de s'unir.

Pie XI est revenu sur des paroles de Léon XIII. Nous sommes en face du monopole de l'argent, source de tous les maux d'aujourd'hui. Pie XI demande la décentralisation de l'argent. Il n'est pas normal de voir certains individus regorger d'or et d'autres mourir de faim. L'ouvrier a droit de fonder une famille. Il doit vivre avec sa famille. Il a donc droit au salaire familial. L'Eglise s'intéresse aux faiblesses. Elle veut que chaque individu bénéficie du salaire familial.

Il ne faut pas cependant que ces salaires soient trop élevés. Cela aurait pour effet de faire tomber l'industrie. La richesse n'est pas tout dans l'homme. Celui-ci a besoin d'être protégé du côté de sa foi. Une union catholique atteindra ce but. Les associations non catholiques partent de principes faux. Il y a en qui veulent l'abolition du droit de propriété, d'autres la lutte des classes. Il faut faire entendre ses réclamations, mais il faut que ces dernières soient patentes.

En terminant, Son Excellence adressa ces paroles aux ouvriers: "Restez sous l'égide de l'Eglise; sans cela où iriez-vous?"

L'HONORABLE MINISTRE DU TRAVAIL

L'honorable C.-J. Arcand, ministre du Travail au provincial, rappela les diverses législations qu'il fit adopter l'an dernier au parlement et celles qu'il se propose de présenter cette année. Dans le premier groupe on remarque l'abolition des bureaux de placement payants, l'extension du salaire minimum des femmes au commerce et à l'hôtellerie, le privilège de jour de la Loi Lemieux dans notre province, la loi des Syndicats Professionnels adoptant l'échelle de salaires pour tous les départements du gouvernement, la loi de l'insaisissabilité des salaires. Dans le deuxième groupe, on remarque la réduction des heures du travail. Le ministre du Travail déclara aussi qu'il comptait sur le soutien des Syndicats pour poursuivre sa tâche dans le domaine des réformes pour l'amélioration du sort des ouvriers. Il leur demanda spécialement de poursuivre une campagne dans le but de faire diminuer l'achat effréné des objets de luxe pour ne pas avoir à établir une législation entravant la liberté des citoyens.

Le Ministre du Travail déclara que la crise présente était une rude épreuve pour les Syndicats, mais que cela aurait pour effet de démontrer l'importance de se serrer les coudes.

"L'importance des unions ouvrières, dit-il, réside dans le fait qu'il est plus facile pour le gouvernement de prendre contact avec ces organisations qu'avec les ouvriers en particulier, chose impossible. Les idées que je vais exposer viennent plutôt d'un simple ouvrier de cette province que du

ministre du Travail. La base de tous les malheurs présents, c'est que nous avons oublié notre devoir les uns envers les autres. Notre Saint-Père le Pape a demandé la restauration de l'ordre social. Avons-nous compris l'appel? Celui qui observe le fonctionnement de la société remarque une évolution effrénée, une ambition de jouir et de posséder. Les corps de métiers ont disparu. L'évolution détruit les familles. La question des chefs de familles est celle-ci: "Que ferons-nous de nos gars? On n'a pas d'autre issue que les professions libérales.

Il y a cependant une noblesse dans la pratique d'un métier. A la base de mes intentions de réformes, il y a la restauration des métiers dans la province. J'espère continuer à introduire des législations dans le but de relever les corps de métiers.

L'appel du Pape pour la restauration de l'ordre social a-t-il été bien compris? Beaucoup ont fait la sourde oreille. Prions pour que ces âmes soient éclairées et qu'elles comprennent la nécessité de rétablir cet ordre social. Le problème est sérieux et difficile. Il y a pourtant plus difficile, c'est que le monde est un marché des nécessités de la vie et nous y mourons. Craignons que Dieu nous punisse et nous apprenne ce que c'est que manquer de nécessaire. Le ministre du Travail souligna que les réformes qui ont été accomplies au cours de l'année dernière et celles qui le seront cette année.

Pour terminer, le ministre du Travail souligna le pouvoir d'une association de travailleurs et encouragea les Syndicats à répandre les bonnes doctrines au sein de la population. Il leur demanda surtout de s'emparer de la masse des travailleurs avant que les agents pervertis des théories bolchévistes s'en emparent. Il leur demanda de faire bénéficier les directives qu'ils reçoivent des autorités religieuses tous les travailleurs, même ceux qui n'en ont pas dans leur corps. Il déclara enfin que le meilleur moyen de faire cesser la crise était de pratiquer le principe de l'Evangile: "Aimez-vous les uns les autres."

SON HONNEUR LE MAIRE G.-H. ROBICHON

Voici le texte du discours de M. le Maire G.-H. Robichon:

Nous célébrons ce jour, le 20^e anniversaire de la fondation des Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques.

Il s'agit d'évoquer le nom pour réunir autour de cette organisation l'appui religieux et civil.

C'est par la personne distinguée de S. Exc. Mgr Comtois, représentant l'autorité religieuse que nous venons d'entendre l'exposé clair et précis des doctrines de l'Eglise qui sont à la base du mouvement syndicaliste catholique.

C'est par la parole autorisée de l'honorable M. Arcand, ministre du Travail que nous avons compris les directives civiles que suivent les Syndicats.

C'est avec empressement que j'ai moi-même répondu à l'appel pour venir dire à mes concitoyens que j'appuyais de tout cœur le mouvement du syndicalisme catholique qui est imbu des principes de justice, de charité et de paix sociale. Au moment où grande jusqu'à nous le souffle du communisme il est bon de dire ouvertement et clairement aux masses ouvrières: serrez les rangs dans l'Union Catholique, suivant en cela les recommandations des Papes dans leurs lettres pastorales, et du Clergé tout entier dans ses vœux.

L'Union catholique se pose en sentinelle de la justice et du droit pour les classes ouvrières, observatrice et réalisatrice des légitimes ambitions de ses membres dans l'ordre et l'équité.

Que ce 20^e anniversaire soit le prélude d'une expansion définitive et marquée de la force numérique de ses membres, qui par l'entremise de sa direction fera d'autant plus entendre ses justes revendications que son nombre sera imposant.

Ne restons pas indifférents à l'organisation utile et nécessaire qui a pour mission de répandre davantage la doctrine catholique parmi les ouvriers et voir au bien matériel de ses membres.

C'est donc par un cri de ralliement que je termine ces quelques mots demandant à nos braves ouvriers de s'armer sans plus tarder sous la bannière qui flotte fièrement guidée par l'Eglise qui vit et veille sur elle.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Maurice-L. Duplessis, chef de l'Opposition à Québec, déclara que Sa Sainteté, le représentant sur la terre de l'Ouvrier par excellence, s'était penché sur l'ouvrier et qu'il avait voulu travailler à alléger son fardeau en traçant un programme de réformes sociales qui assureraient "Le progrès dans l'ordre et la prospérité dans le bien".

Il assura aussi son entier concours à l'honorable Arcand lors de la prochaine session du parlement.

M. Duplessis déclara qu'il était fier d'appartenir à une ville qui

possède une organisation aussi importante que celle des Syndicats Nationaux Catholiques. Il déclara que la principale richesse sur la terre était bien le capital humain. En voulant le bien et le progrès de l'ouvrier on veut donc le bien et le progrès d'une grande partie du capital humain. M. Duplessis souligna les difficultés que l'organisation dut traverser. "Mais, ajouta-t-il, la Providence a mis sur le chemin des nuages afin de faire rayonner davantage sa beauté. On se décide un peu tard de s'occuper de la population ouvrière.

Si je diffère d'opinion sur certains points avec M. Arcand, je suis convaincu que c'est un homme sincère. Il ne faut pas, cependant confirmer cette fable de La Fontaine qui dit, en somme, que lorsqu'il s'agit de légiférer tout va bien, mais lorsqu'il s'agit d'appliquer ces législations rien ne se fait.

Il offrit de bon cœur son concours à M. Arcand avant l'ouverture de la session où il sera beaucoup question de réformes sociales.

Il termina par un témoignage envers Son Excellence Mgr Cloutier, Monseigneur Comtois, les Aumôniers, les Officiers et les membres de cette magnifique organisation.

LE CHEVALIER PIERRE BEAULÉ

M. Beaulé raconta les débuts du Syndicalisme dans la province et les difficultés qui se pressèrent sur les pas des précurseurs.

Il raconta une conversion étonnante effectuée alors qu'un chef de syndicat de mineurs comptant 150.000 membres embrassa la religion catholique après avoir appris que le Pape approuvait l'organisation des ouvriers pour protéger leurs droits. Il déclara que les Syndicats étaient organisés dans notre ville d'une façon parfaite. "Personne, dit-il, ne peut dire toutes les améliorations que vous avez gagnées à la classe ouvrière et, surtout ce que vous avez évité de mal."

M. Beaulé voit la force de l'organisation des Syndicats dans le fait que des politiques d'envergure sont venus les entretenir et n'ont pas dit un mot de politique. "Nous aurions dû, dit-il, avoir M. Arcand dix ans plus tôt à Québec, au ministère du Travail". Il termine en citant l'appel du Pape vers l'organisation professionnelle des ouvriers.

M. L'ABBE ALFRED CÔTÉ

M. l'abbé Alfred Côté, aumônier

du Comité Central des Syndicats, lança un appel aux ouvriers afin qu'ils s'organisent et lancent les monopoles en dehors de la province. Il déclara qu'il fallait soigner un malade avant qu'il revienne à la santé et qu'il était temps d'appliquer au peuple de la province les grandes réformes sociales modernes.

L'ASSISTANCE

On remarquait sur l'estrade: Son Excellence Mgr A.-O. Comtois, l'honorable C.-J. Arcand, Son Honneur le maire G.-H. Robichon, le chevalier Pierre Beaulé, M. l'abbé Alfred Côté, M. l'abbé Paul Méthot, et M. l'abbé Donat Fréchette, curé de la Cathédrale; MM. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières et chef de l'Opposition; Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats, Narcisse Arcand, président, J.-H. S. Arnault, l'échevin J.-A. Lemire, MM. Ludger Tellier, J.-A. S. Pierre, commissaires d'écoles, M. Philippe Bigné, Maurice Fortier, Ozias Filion, Adolphe Jacques, etc.

LE BANQUET

Un banquet fut offert aux invités dans la salle du Château de Blois, sous la présidence de Son Honneur le Maire. Les invités furent présentés par M. Ozias Filion, pour le Canada, à laquelle répondit M. l'abbé Alfred Côté, l'honorable Arcand, proposa la santé de la province à laquelle répondit M. Maurice Duplessis, C.R. Enfin, M. Pierre Beaulé, présenta la santé des Syndicats à laquelle répondit M. Narcisse Arcand, président.

Requêtes contre l'admission des enfants au cinéma

La plupart des requêtes contre l'admission des enfants au cinéma, mises en circulation dans les paroisses, ont été signées. On est prié de les adresser le plus tôt possible au Comité des Oeuvres Catholiques, 840 rue Cherrier, Montréal.

23 janvier 1933



Corporation de la Cité des Trois-Rivières

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le conseil de la cité des Trois-Rivières, à sa séance du 27 décembre 1932 a passé un règlement intitulé: "No 91, Règlement autorisant le conseil à emprunter pour payer la quote-part de la cité dans les secours directs". Le dit règlement a été approuvé par le Lieutenant-gouverneur en conseil le 19 janvier 1933, lequel règlement deviendra en vigueur quinze jours après sa publication suivant la loi.

Le dit règlement est actuellement déposé dans les archives du conseil, au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, où tout intéressé pourra en prendre communication.

(Signé) G.-H. ROBICHON, Maire.

(Signé) Arthur BELIVEAU, Greffier.

Hôtel de Ville, Trois-Rivières, 23 janvier 1933.

Etes-vous abonnés aux Pages Trifluviennes

Il est grand temps de le faire. Envoyez deux dollars au "Bien Public" et vous recevrez franco les 7 brochures suivantes :

Bribes d'Histoire	0.50
Mémorial Trifluvien I	0.25
Mémorial Trifluvien II	0.25
3e Centenaire	0.25
Bas-Reliefs	0.25
Développement Industriel de la Vallée du St-Maurice	0.25
Au pays de l'Energie	0.25

En Préparation :

"Jean Nicolet"
 "DeGroseillers et Radisson"
 "Trois-Rivières de 1734"
 "Trois-Rivières de 1834"
 "Trois-Rivières de 1884"

Mort du Docteur Edmond Désilets

DE STE-GERTRUDE

Funérailles jeudi matin

Nous apprenons avec peine la mort de M. le Docteur Edmond Désilets, de Sainte-Gratude. Il est décédé à l'âge de 69 ans, lundi matin après une maladie de trois mois.

Il laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, Marie-Anne Auger, six enfants: Roland, de la Banque Canadienne-Nationale de Victoriaville Rachel, étudiante gardemalade à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, Jeanne d'Arc, Marcelle, Ubald, élève du Collège Séraphique des Trois-Rivières et Rolande.

Le service et les funérailles auront lieu jeudi matin, à neuf heures et demie, à Ste-Gratude où il exerce sa profession pendant plus de 35 ans et où il occupa les fonctions les plus importantes auprès de ses concitoyens.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

L'Heure Catholique

La causerie doctrinale à l'Heure catholique du 29 janvier, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sera donnée par le R.P. Adolphe Dugès, provincial de la Compagnie de Jésus. Il traitera du Verbe incarné.